

**EVIDENCE**

OTTAWA, Thursday, April 30, 2026

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 10:31 a.m. [ET] to consider Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code, the Youth Criminal Justice Act and the National Defence Act (bail and sentencing).

**Senator Denise Batters** (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Deputy Chair:** Good morning, honourable senators. Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. My name is Denise Batters, a senator from Saskatchewan. I am the deputy chair of this committee, and I happen to be acting as chair today.

I invite colleagues to introduce themselves.

[*Translation*]

**Senator Miville-Dechêne:** I am Julie Miville-Dechêne from Quebec.

**Senator Oudar:** I am Manuelle Oudar from Quebec.

**Senator Clement:** I am Bernadette Clement from Ontario.

**Senator Dalphond:** I am Pierre J. Dalphond from the De Lorimier Division of Quebec.

[*English*]

**Senator K. Wells:** Good morning. Kristopher Wells, Alberta, Treaty 6 Territory.

**Senator Simons:** Good morning. I'm Senator Paula Simons from Alberta, and I also live on Treaty 6 Territory.

**Senator Pate:** Good morning. I'm Kim Pate, and I live here on the unceded, unsurrendered, unreturned territory of the Algonquin Anishinabeg Nation.

**Senator Tannas:** Scott Tannas from Alberta.

**Senator Dhillon:** Good morning. Baltej Dhillon, British Columbia.

**The Deputy Chair:** Excellent.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le jeudi 30 avril 2026

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 31 (HE), avec vidéoconférence, pour examiner le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale (mise en liberté sous caution et détermination de la peine).

**La sénatrice Denise Batters**(*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La vice-présidente :** Honorables sénateurs, bonjour. Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Je m'appelle Denise Batters, sénatrice de la Saskatchewan. Je suis vice-présidente de ce comité et présidente suppléante aujourd'hui.

J'invite mes collègues à se présenter.

[*Français*]

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Julie Miville-Dechêne, du Québec.

**La sénatrice Oudar :** Manuelle Oudar, du Québec.

**La sénatrice Clement :** Bernadette Clement, de l'Ontario.

**Le sénateur Dalphond :** Pierre J. Dalphond, division de De Lorimier, du Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur K. Wells :** Bonjour. Je m'appelle Kristopher Wells, je suis un sénateur de l'Alberta, sur le territoire du Traité n° 6.

**La sénatrice Simons :** Bonjour. Je suis la sénatrice Paula Simons, de l'Alberta, et je réside également sur le territoire du Traité n° 6.

**La sénatrice Pate :** Bonjour. Je m'appelle Kim Pate et je vis ici, sur le territoire non cédé, non abandonné et non restitué de la nation algonquine Anishinabeg.

**Le sénateur Tannas :** Je suis le sénateur Scott Tannas, de l'Alberta.

**Le sénateur Dhillon :** Bonjour, je suis le sénateur Dhillon, de la Colombie-Britannique.

**La vice-présidente :** Parfait.

Honourable senators, we are meeting to continue our study of Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code, the Youth Criminal Justice Act and the National Defence Act (bail and sentencing). For our first panel today, we're pleased to welcome — all in person, which is great; thank you for making that effort — Clayton Campbell, President, Toronto Police Association; Brian Sauvé, President and Chief Executive Officer, National Police Federation; and appearing for the first time before our committee — welcome — Patrick Smith, Senior Criminal Lead, Legal Services Board of Nunavut, Nunavut Legal Aid; and Angnakuluk Friesen, Criminal Defence Lawyer, Nunavut Legal Aid. Welcome, and thank you all very much for your time and for joining us today.

We will first hear from the Toronto Police Association, followed by the National Police Federation, and then conclude with Nunavut Legal Aid. The floor is yours for five minutes each when you are ready. Over to the Toronto Police Association for five minutes, thank you.

**Clayton Campbell, President, Toronto Police Association:** Good morning, chair, members of the committee, staff and other guests.

My name is Clayton Campbell, and I am the President of the Toronto Police Association, or TPA. As president, I feel very privileged to represent more than 8,800 members of the Toronto Police Service, in uniform and civilian roles. For those who may not be familiar with the TPA, we are a professional labour organization dedicated to advancing the interests of our members through education, political action and legislative advocacy. We operate in an open, ethical and professional manner, and we strive to promote professionalism within the ranks of our members.

On behalf of our board of directors and our members, I am here today to advocate for the communities we serve, because there is little difference between what we want and what our communities want, which are safe and healthy neighbourhoods. And, contrary to some suggestions, we also support a fair and balanced justice system, one that upholds the Charter of Rights and Freedoms and the core principles of rehabilitation, while prioritizing the safety and protection of society's most vulnerable members.

Since my last appearance at the House of Commons Standing Committee, the TPA has continued to call for changes to bail and sentencing, especially for repeat violent offenders. We have had

Honorables sénateurs, nous nous réunissons aujourd'hui pour poursuivre notre examen du projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale (mise en liberté sous caution et détermination de la peine). Dans notre premier groupe de témoins d'aujourd'hui, nous sommes heureux d'accueillir — tous en personne, ce qui est formidable, merci d'avoir fait cet effort — Clayton Campbell, président de la Toronto Police Association; Brian Sauvé, président et directeur général de la Fédération de la police nationale; ainsi que, pour sa première comparution devant notre comité — bienvenue — Patrick Smith, responsable principal en droit criminel à la Commission des services juridiques du Nunavut, de L'aide juridique du Nunavut; et Angnakuluk Friesen, avocate criminaliste pour L'aide juridique du Nunavut. Bienvenue à tous et merci beaucoup de nous consacrer votre temps et d'être présents aujourd'hui.

Nous entendrons d'abord le représentant de la Toronto Police Association, puis celui de la Fédération de la police nationale, avant de conclure avec les deux représentants de L'aide juridique du Nunavut. Vous disposerez tous de cinq minutes lorsque vous serez prêts. La parole est à la Toronto Police Association. Vous disposez de cinq minutes.

**Clayton Campbell, président, Toronto Police Association :** Bonjour, madame la présidente, membres du comité, employés du Sénat et autres témoins.

Je m'appelle Clayton Campbell et je suis président de la Toronto Police Association. En tant que président, je me sens très privilégié de représenter plus de 8 800 membres du Service de police de Toronto, qu'ils soient en uniforme ou aient des fonctions civiles. Pour ceux qui ne connaissent peut-être pas la Toronto Police Association, nous sommes une organisation syndicale professionnelle qui se consacre à la défense des intérêts de ses membres par le biais de la formation, de l'action politique et de revendications législatives. Nous fonctionnons de manière transparente, éthique et professionnelle et nous nous efforçons de promouvoir le professionnalisme au sein de nos rangs.

Au nom de notre conseil d'administration et de nos membres, je suis ici aujourd'hui pour défendre les intérêts des communautés que nous servons, car il y a peu de différence entre ce que nous voulons et ce que veulent nos communautés : des quartiers sûrs et sains. De plus, contrairement à ce que certains laissent entendre, nous soutenons également un système judiciaire juste et équitable, qui respecte la Charte des droits et libertés ainsi que les principes fondamentaux de la réinsertion, tout en accordant la priorité à la sécurité et à la protection des membres les plus vulnérables de la société.

Depuis ma dernière intervention devant le comité permanent de la Chambre des communes, la Toronto Police Association n'a cessé de réclamer des modifications concernant la mise en liberté

formal and informal discussions with both federal Liberal and Conservative members of Parliament; in fact, we just spent the first half of this week with the Canadian Police Association and our police association partners from across the country for “lobby day.” We have also been invited and have participated in several community town halls at the invitation of both the Conservative and Liberal parties.

From my perspective, the consultation process on Bill C-14 has been exceptional. We have repeatedly said that this is not about politics, it’s about public safety. This is why we are back here today, asking you to please support Bill C-14 and do what is necessary to pass this legislation.

While there is still work to be done, we have been clear about our support for the proposed legislation, which includes many recommendations we have put forward. Specifically clarifying that the “ladder principle” does not apply to an accused subject to a reverse-onus bail proceeding; at bail, requiring judges to consider whether an allegation involves random, unprovoked violence when denying release; modifying the tertiary ground for release to include consideration of the seriousness of any outstanding charges when determining whether granting bail would undermine the public’s confidence in the administration of justice; the creation of new reverse onuses for a number of offences, many of which have a direct impact on the criminal activity we are experiencing in Toronto; making conditional sentences unavailable for serious sexual offences, including those against children; making custodial sentences available to youth who commit bodily harm rather than requiring that their offence be violent; allowing the publication of youth information where the youth is at large and poses an immediate, grave danger to the public; and we were also pleasantly surprised to see the inclusion of offending against a first responder as an aggravating factor at sentencing.

Not only will these provisions close many of the gaps our members experience on a daily basis, but we feel they strike an appropriate balance, recognizing what we have always stood for: It is not about more people in custody; it’s about having the right people in custody.

We have made these points known in every meeting and every committee appearance.

sous caution et la détermination de la peine, en particulier pour les récidivistes violents. Nous avons eu des discussions, tant formelles qu’informelles, avec des députés fédéraux libéraux et conservateurs. En effet, nous venons de passer la première moitié de cette semaine avec l’Association canadienne des policiers et des associations de policiers partenaires de tout le pays à l’occasion d’une « journée de lobbying ». À l’invitation des partis conservateur et libéral, nous avons également été invités et avons participé à plusieurs assemblées publiques.

À mon avis, le processus de consultation sur le projet de loi C-14 a été remarquable. Nous avons répété à maintes reprises qu’il ne s’agissait pas d’une question politique, mais bien d’une question de sécurité publique. C’est pourquoi nous sommes de retour ici aujourd’hui pour vous demander de bien vouloir appuyer le projet de loi C-14 et de faire le nécessaire pour l’adopter.

Bien qu’il y a encore du travail à faire, nous avons clairement exprimé notre soutien au projet de loi, qui comprend de nombreuses recommandations que nous avons formulées. Plus précisément, il y avait la précision que le « principe de l’échelle » ne s’applique pas à un accusé faisant l’objet d’une procédure de renversement du fardeau de la preuve relativement à la mise en liberté; l’obligation pour les juges, lors de l’examen de la mise en liberté sous caution, d’examiner si une allégation implique des actes de violence gratuite ou non provoquée lorsqu’on refuse la remise en liberté; la modification du motif tertiaire pour la libération pour prendre en compte la gravité des accusations en suspens lorsqu’il s’agit de déterminer si l’octroi de la mise en liberté sous caution minerait la confiance du public dans l’administration de la justice; la création de nouvelles inversions du fardeau de la preuve pour un certain nombre d’infractions, dont bon nombre ont un impact direct sur les activités criminelles que nous connaissons à Toronto; l’impossibilité d’imposer des peines avec sursis pour les cas d’infractions sexuelles graves, y compris celles commises contre des enfants; l’imposition de peines de prison aux jeunes qui infligent des lésions corporelles, sans qu’il soit nécessaire que leur infraction soit violente; l’autorisation de publier les renseignements d’un mineur lorsque celui-ci est en fuite et représente un danger immédiat et grave pour la population. Enfin, nous avons aussi été agréablement surpris par l’inclusion des infractions commises contre un premier intervenant comme circonstances aggravantes lors de la détermination de la peine.

Non seulement ces dispositions combleront bon nombre des lacunes auxquelles nos membres sont confrontés au quotidien, mais nous estimons qu’elles établissent un juste équilibre, en réaffirmant ce que nous avons toujours prôné : il ne s’agit pas d’augmenter le nombre de personnes placées en détention, mais de veiller à ce que ce soient les bonnes personnes qui soient détenues.

Nous avons mentionné ces arguments à chaque réunion et lors de chaque intervention devant un comité.

Our members and communities expect governments and institutions to collaborate on addressing repeat violent offences and ensuring the justice system responds properly to serious crimes. We strongly believe the recommendations in Bill C-14 will achieve this. We respectfully suggest the Senate move forward with this legislation as quickly as possible.

Thank you, and I look forward to answering your questions.

**The Deputy Chair:** Thank you. Yes, I had an opportunity earlier this week to meet with members of the Regina Police Association while they were here for the Canadian Police Association “lobby day.” It is always an excellent meeting. Thank you for being here for that.

Next, we will hear from the National Police Federation for five minutes. Thank you.

**Brian Sauvé, President and Chief Executive Officer, National Police Federation:** Thank you, chair and senators, for the opportunity to appear before you today.

My name is Brian Sauvé. I am a sergeant with the RCMP with about 22 years of service. I am the President of the National Police Federation, representing nearly 20,000 police officers across Canada and internationally, doing just about every job conceivable in policing. We are here in strong support of Bill C-14 and encourage its timely passage.

Our members are on the front lines of a justice/legal system under strain. They increasingly encounter repeat and violent offenders who cycle through arrest, release and reoffending, often in just a matter of days. This is not an abstract issue for police; it is a daily reality that directly impacts community safety and police officer risk.

Bill C-14 represents a meaningful and necessary response. In particular, we support the amendments made in the House of Commons that expand reverse-onus provisions. These changes better reflect the realities our members face when dealing with individuals who have demonstrated a pattern of violence or non-compliance with court orders.

We also support the clarification of the principle of restraint, especially the requirement that courts explicitly consider public safety in bail decisions. Greater consistency in how this principle

Nos membres et nos collectivités s’attendent à ce que les gouvernements et les institutions collaborent pour lutter contre les infractions perpétrées par les récidivistes violents et veillent à ce que le système judiciaire réagisse de manière adéquate aux crimes graves. Nous croyons fermement que les recommandations contenues dans le projet de loi C-14 permettront d’atteindre ces objectifs. Nous proposons respectueusement au Sénat d’adopter ce projet de loi le plus rapidement possible.

Merci. C’est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

**La vice-présidente :** Merci. En effet, j’ai eu l’occasion de rencontrer des membres de l’Association des policiers de Regina plus tôt cette semaine. Ils étaient ici à l’occasion de la « journée de lobbying » de l’Association canadienne des policiers. C’est toujours une excellente rencontre. Je vous remercie d’y avoir pris part.

Nous allons maintenant entendre le représentant de la Fédération de la police nationale, qui disposera de cinq minutes. Merci.

**Brian Sauvé, président et directeur général, Fédération de la police nationale :** Je vous remercie, madame la présidente et sénateurs, de m’avoir donné l’occasion de m’adresser à vous aujourd’hui.

Je m’appelle Brian Sauvé. Je suis sergent à la GRC et compte environ 22 ans de service. Je suis président et directeur général de la Fédération de la police nationale, qui représente près de 20 000 policiers dans l’ensemble du Canada et à l’étranger, exerçant pratiquement toutes les fonctions imaginables dans les services de police. Nous sommes ici pour appuyer fermement le projet de loi C-14 et nous souhaitons son adoption rapide.

Nos membres sont aux premières lignes d’un système judiciaire et pénal mis à rude épreuve. Ils sont de plus en plus souvent confrontés à des récidivistes violents qui passent sans cesse par le cycle arrestation, remise en liberté et récidive, souvent en l’espace de quelques jours seulement. Pour les policiers, il ne s’agit pas là d’un problème abstrait. C’est une réalité quotidienne qui a un impact direct sur la sécurité de la population et sur les risques encourus par les agents de police.

Le projet de loi C-14 constitue une réponse satisfaisante et nécessaire. Nous appuyons en particulier les amendements adoptés à la Chambre des communes qui élargissent des dispositions relatives au renversement du fardeau de la preuve. Ces changements reflètent mieux les réalités auxquelles nos membres sont confrontés lorsqu’ils ont affaire à des personnes qui ont fait preuve d’un comportement violent ou qui ne respectent jamais les décisions du tribunal.

Nous soutenons également les précisions sur le principe de la retenue, en particulier l’obligation pour les tribunaux de tenir explicitement compte de la sécurité publique dans leurs décisions

is applied is critical. Too often, our members see similar fact patterns that result in very different outcomes, particularly with repeat violent offenders.

This bill helps move us toward a more balanced approach, one that continues to respect the rights of the accused while more clearly prioritizing the safety of communities.

That said, legislation alone will not resolve the broader challenges within the bail system.

One of the most persistent issues is access to timely and complete information. Police officers are often required to make release decisions quickly, sometimes without full visibility into an accused's history of violence, prior breaches or outstanding conditions.

Investments in modern, interoperable data-sharing systems, particularly enhancements to the Canadian Police Information Centre, or CPIC, are essential to ensuring these decisions are informed and consistent.

Equally important is enforcement. Bail conditions only have meaning if breaches are addressed consistently. Our members frequently encounter individuals who repeatedly violate conditions with limited to no consequence. This undermines public confidence and places communities and police officers at greater risk.

There is a clear role for federal leadership here in supporting national coordination, improving prosecutorial capacity and ensuring that courts and supervision systems have the resources needed to uphold the intent of this legislation.

Bill C-14 is an important step forward. With the right implementation and support, it can help restore balance and confidence in Canada's bail system.

Thank you, and I look forward to your questions.

**The Deputy Chair:** Thank you. Next we will hear from Nunavut Legal Aid.

**Angnakuluk Friesen, Criminal Defence Lawyer, Nunavut Legal Aid:** [*Indigenous language spoken*]

Good morning, thank you for the invitation to the panel on the proposed amendments in Bill C-14. We'll be focusing on three amendments. With me is Patrick Smith. He is Nunavut Legal

en matière de mise en liberté sous caution. Il est essentiel d'assurer davantage de cohérence dans l'application de ce principe. Nos membres constatent trop souvent que des situations ayant des similarités factuelles aboutissent à des résultats très différents, surtout en ce qui concerne les récidivistes violents.

Ce projet de loi nous rapproche d'une approche plus équilibrée, qui respecte encore les droits des accusés tout en accordant davantage la priorité à la sécurité des collectivités.

Cela dit, les lois à elles seules ne suffiront pas à résoudre les problèmes plus généraux liés au système de mise en liberté sous caution.

L'accès à des informations complètes et en temps opportun demeure l'un des problèmes les plus persistants. Les agents de police doivent souvent prendre rapidement des décisions concernant la remise en liberté, parfois sans avoir le portrait complet des antécédents de violence de l'accusé, de ses infractions antérieures ou des conditions dont il fait l'objet.

Des investissements dans des systèmes modernes et interopérables de partage des données, en particulier les améliorations apportées au Centre d'information de la police canadienne, sont essentiels pour garantir que ces décisions soient fondées et cohérentes.

L'application de la loi est tout aussi importante. Les conditions de libération sous caution n'ont de sens que si les infractions sont traitées de manière cohérente. Nos membres croisent souvent des personnes qui enfreignent ces conditions à plusieurs reprises sans que cela entraîne des conséquences, ou très peu. Cela mine la confiance du public et expose les collectivités et les agents de police à de plus grands risques.

Le gouvernement fédéral a clairement un rôle à jouer dans ce domaine : il doit soutenir la coordination nationale, renforcer les capacités de poursuites et veiller à ce que les tribunaux et les systèmes de supervision disposent des ressources nécessaires pour respecter l'esprit de cette mesure législative.

Le projet de loi C-14 constitue un progrès important. S'il est correctement mis en œuvre et soutenu, il peut contribuer à rétablir l'équilibre et la confiance dans le système de mise en liberté sous caution au Canada.

Je vous remercie et j'ai hâte de répondre à vos questions.

**La vice-présidente :** Merci à vous. Nous entendrons maintenant les témoins de L'aide juridique du Nunavut.

**Angnakuluk Friesen, avocate criminaliste, L'aide Juridique du Nunavut :** [*La témoin s'exprime dans une langue autochtone.*]

Bonjour, je vous remercie de nous avoir invités à cette réunion sur les modifications proposées au projet de loi C-14. Nous allons nous concentrer sur trois amendements. Je suis

Aid's criminal team lead, and I am Angnakuluk Friesen from Rankin Inlet, Nunavut. I started defence work in January of this year. Prior to that, I worked at the Public Prosecution Service of Canada from 2021 to 2025 through articling, my bar call and three years as a federal Crown prosecutor.

Restricting conditional sentence orders, or CSOs, as proposed only captured individuals who would otherwise satisfy the principles of sentencing with a sentence served in the community. Placing Nunavummiut into custody increases the chances of recidivism, especially for our more vulnerable clients who have no criminal record, can create more potential victims. Most of those convicted of sexual assault are sentenced to a term of custody, and the ones who are sentenced to a CSO must undergo careful negotiations and proof that this represents a just and appropriate sentence.

Second, reversing the onus on charges involving breaking and entering will affect Nunavummiut disproportionately because of the norms related to cultural and societal practices. Where elsewhere in Canada, walking into someone's house, unannounced, can be seen as impolite, Inuit families understand that their extended family and friends might be attending their house at any given moment for a couch to sleep on or a place to hang out without notice or even a knock at the door. The essence of collective title can be found here regarding the comings and goings in any given Inuit household or family.

The restriction of surety status by not including those with criminal records will significantly affect Nunavut's bail system. Our courts in Nunavut highly depend on our sureties, as there is a shortage of resources available to otherwise house or supervise our clients. Our sureties play an integral role in rehabilitation and restorative justice by helping our clients understand and adhere to their conditions. We should not be looking for more reasons to detain someone based on a blanket assumption that those with indictable offences on their criminal record are not suitable to act as sureties.

Nunavut Inuit are more likely to be detained as a result of these amendments. We cannot afford to place more Inuit at risk by relying on a system of detention without addressing first the real issues that plague Canada's North. The low population and the isolation of fly-in communities exacerbate the deleterious effects of banishing Inuit from their lands and family. Inuit culture relies on its men to hunt and provide country food for

accompagnée de Patrick Smith, responsable principal en droit criminel de L'aide juridique du Nunavut, et je m'appelle Angnakuluk Friesen, originaire de Rankin Inlet, au Nunavut. J'ai commencé à exercer en tant qu'avocate criminaliste en janvier dernier. Auparavant, j'ai travaillé au Service des poursuites pénales du Canada de 2021 à 2025, d'abord comme stagiaire de l'école du Barreau puis pendant trois ans en tant que procureure de la Couronne.

Limiter les ordonnances de sursis comme on le propose ne toucherait que les personnes qui, autrement, répondraient aux principes de détermination de la peine pour purger leur peine au sein de la collectivité. Placer des Nunavummiuts en détention augmente les risques de récidive, en particulier pour nos clients les plus vulnérables qui n'ont pas de casier judiciaire, et peut créer davantage de victimes potentielles. La plupart des personnes reconnues coupables d'agression sexuelle sont condamnées à une peine d'emprisonnement, et celles qui reçoivent une peine avec sursis doivent faire l'objet de négociations minutieuses et démontrer que cette peine est juste et appropriée.

Deuxièmement, en raison des normes liées aux pratiques culturelles et sociales, le renversement du fardeau de la preuve dans les affaires d'introduction par effraction affectera de manière disproportionnée les Nunavummiuts. Alors qu'ailleurs au Canada, entrer chez quelqu'un sans prévenir peut être considéré comme impoli, les familles inuites savent que les membres de leur famille élargie et leurs amis peuvent se présenter chez elles à tout moment pour dormir sur le canapé ou passer le temps, sans prévenir ni même frapper à la porte. C'est là que réside l'essence même du titre collectif, en ce qui concerne les allées et venues dans n'importe quelle maison ou famille inuite.

Le fait de restreindre le statut de caution en excluant les personnes ayant un casier judiciaire aura des répercussions considérables sur le système de mise en liberté sous caution du Nunavut. Les tribunaux de ce territoire dépendent fortement des cautions, car il manque de ressources pour héberger ou superviser nos clients. Les cautions jouent un rôle essentiel dans la réinsertion et la justice réparatrice, car elles aident nos clients à comprendre et à respecter leurs conditions. Il ne faut pas chercher de nouvelles raisons de détenir quelqu'un en présumant que les personnes ayant des actes criminels inscrits à leur casier judiciaire ne sont pas aptes à agir en tant que cautions.

Les Inuits du Nunavut risquent davantage d'être placés en détention à cause de ces modifications. Nous ne pouvons pas nous permettre de mettre davantage d'Inuits en danger en nous appuyant sur un système de détention sans d'abord nous occuper des véritables problèmes qui affligent le Nord canadien. Le fait que la population soit peu nombreuse et l'isolement des communautés accessibles uniquement par avion exacerbent les

their families, and for women to care for the home, generally speaking. We are a culture with strong ties to tradition, language and our land.

The fact is, rampant violence is not a part of Inuit culture, and yet, a report by the RCMP and the Government of Nunavut revealed that, with approximately 40,000 people in Nunavut, there were over 22,000 incidents of reported crime in 2025. This is an issue that must be addressed through intervention at the foundation of the problem, not by enacting stricter laws that favour imprisonment. This approach simply does not work.

**Patrick Smith, Senior Criminal Lead, Legal Services Board of Nunavut, Nunavut Legal Aid:** Thank you. Good morning. I am Patrick Smith, as mentioned, Criminal Lead for Nunavut Legal Aid.

I have been fortunate to have worked and lived in Nunavut for these past 26 years. Nunavut is a remarkable place with remarkable people and a vibrant culture. The Inuit connection to family, community and the land used to be unfathomable to me, but now I recognize it in all aspects of life here in Nunavut. It is a powerful connection and one that has allowed Inuit people to persevere and thrive in the face of adversity and change. Once again, these connections will be tested if some of the amendments in Bill C-14 are adopted.

As the senior defence lawyer for the Legal Services Board of Nunavut, I can say that the Legal Services Board of Nunavut echoes the recommendations made by the Canadian Bar Association, or CBA, the Criminal Lawyers' Association, or CLA, and the Canadian Civil Liberties Association.

Today, our focus is on some of the unforeseen consequences to Nunavummiut by adopting the amendments surrounding bail, sureties and the reverse onus provisions.

Unfortunately, as in the past, decisions made in Ottawa ripple across the North with many unforeseen consequences for the Inuit.

With these amendments, the consequences will be that more Inuit will be jailed, thereby increasing the overrepresentation of Indigenous offenders in our jails.

Any amendment that puts even one more Inuk in jail will only move us further away from the principles set out in *Gladue* and *Ipeelee*.

*Taima.*

effets néfastes de l'éloignement des Inuits de leurs terres et de leur famille. En règle générale, la culture inuite dépend des hommes pour chasser et fournir des vivres à leurs familles et des femmes pour s'occuper du foyer. Nous sommes une culture fortement attachée aux traditions, à la langue et au territoire.

Le fait est que la violence endémique ne fait pas partie de la culture inuite. Pourtant, selon un rapport de la GRC et du gouvernement du Nunavut, malgré une population d'environ 40 000 habitants dans le territoire, plus de 22 000 crimes ont été signalés en 2025. Il s'agit d'un problème qui doit être réglé en s'attaquant à ses causes profondes, et non en adoptant des lois plus strictes qui favorisent l'incarcération. Cette approche ne fonctionne tout simplement pas.

**Patrick Smith, responsable principal en droit criminel, Commission des services juridiques du Nunavut, L'aide Juridique du Nunavut :** Merci. Bonjour, je m'appelle Patrick Smith et, comme mentionné plus tôt, je suis responsable principal en droit criminel pour L'aide juridique du Nunavut.

Cela fait 26 ans que j'ai le bonheur de travailler et de vivre au Nunavut, qui est un endroit extraordinaire, peuplé de gens remarquables et doté d'une culture dynamique. Le lien qui unit les Inuits à leur famille, à leur communauté et à leur territoire m'était autrefois incompréhensible, mais je le vois désormais dans tous les aspects du quotidien nunavummiut. Il s'agit d'un lien puissant ayant permis au peuple inuit de persévérer et de s'épanouir face à l'adversité et aux changements. Une fois de plus, ces liens seront mis à rude épreuve si certains des amendements du projet de loi C-14 sont adoptés.

En tant qu'avocat criminaliste principal au sein de L'aide juridique du Nunavut, je peux affirmer que l'organisme abonde dans le sens des recommandations formulées par l'Association du Barreau canadien, la Criminal Lawyers' Association et l'Association canadienne des libertés civiles.

Aujourd'hui, nous nous intéressons à certaines des conséquences imprévues qu'aura l'adoption des modifications relatives à la mise en liberté sous caution, aux cautions et aux dispositions relatives au renversement de la charge de la preuve pour les Nunavummiuts.

Malheureusement, comme toujours, les décisions prises à Ottawa ont des répercussions dans tout le Nord, dont de nombreuses conséquences imprévues pour les Inuits.

Ces modifications auront pour conséquence qu'un plus grand nombre d'Inuits seront incarcérés, ce qui aggravera la surreprésentation des délinquants autochtones dans les prisons.

Toute modification qui jetterait en prison même un Inuit de plus ne ferait que nous éloigner davantage des principes énoncés dans *Gladue* et dans *Ipeelee*.

*Taima.*

**The Deputy Chair:** Thank you to all witnesses for your opening remarks.

We will now turn to committee members for questions and discussion. I ask that you keep your interventions as succinct as possible, both questions and answers, to ensure that all senators have an opportunity to participate here today.

[*Translation*]

**Senator Miville-Dechêne:** Thank you to all of today's participants.

I will ask my question in French. I will start with Clayton Campbell.

You talked about everything that's wrong with the system and about the changes that you would like to see. I'd like to come back to the role of the police. In a big city like Toronto, do you also have problems accessing data and the criminal history of repeat offenders? We've been told that, generally speaking, such issues arise because the provinces collect this data separately and that causes problems across Canada. You're in Toronto and you're dealing with criminals in Toronto. Do you have problems accessing this information? Normally, when you arrest a repeat offender, it is up to you to report on their criminal history and on how dangerous they are.

[*English*]

**Mr. Campbell:** To be clear, my role is to represent the men and women who are out there on the streets. The Toronto Police Service does have data. If there is anything in particular you want, I can reach out to them and get you that information. I don't have access to it.

I come here to present the perspective of the men and women who are out there every day trying to keep Torontonians safe. We see repeat violent offenders causing havoc in our city. People out on previous firearms and shooting charges are involved in an additional homicide or another shooting. We need to get some changes done now. Some of the violence we are seeing is unacceptable. We are seeing a trend in the right direction, but it's still at a level that is unacceptable, and some of these amendments in Bill C-14 will help us do just that.

For any particular data that you want, I can speak to my counterparts at the Toronto Police Service and try to get that for you.

**La vice-présidente :** Je remercie les témoins de leurs remarques liminaires.

Nous passons maintenant aux membres du comité pour les questions et la discussion. Je vous demande de veiller à intervenir aussi brièvement que possible, tant pour les questions que pour les réponses, afin que tous les sénateurs aient l'occasion de participer aux travaux d'aujourd'hui.

[*Français*]

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Merci à tous les participants de cette séance.

Je vais vous poser ma question en français. Je vais commencer par M. Clayton Campbell.

Vous avez parlé de tout ce qui va mal dans le système, de ce que vous voulez qu'on change. J'aimerais revenir au rôle des policiers. Dans une grande ville comme Toronto, avez-vous également des problèmes d'accès aux données et au passé des récidivistes? On nous a dit qu'en général, c'est parce que les provinces colligent séparément ces données que cela crée des problèmes à travers le Canada. Vous êtes à Toronto et vous avez affaire à des criminels de Toronto. Avez-vous des problèmes d'accès? Parce que normalement, c'est à vous de rapporter les antécédents et la dangerosité d'un récidiviste que vous arrêtez.

[*Traduction*]

**M. Campbell :** Pour que les choses soient bien claires, mon rôle consiste à représenter les hommes et les femmes qui travaillent dans les rues. Le Service de police de Toronto dispose de données. Si vous souhaitez obtenir des informations spécifiques, je peux les contacter pour vous les transmettre. Je n'y ai pas accès moi-même.

Je suis ici pour vous présenter le point de vue des hommes et des femmes qui veillent à la sécurité des Torontois au quotidien. Nous voyons des récidivistes violents semer le chaos dans la ville. Des individus ayant été remis en liberté après avoir été accusés d'une infraction impliquant des armes à feu ou après avoir été impliqués dans une fusillade prennent part à un nouvel homicide ou à une autre fusillade. Nous devons apporter des changements dès maintenant. Une partie de la violence à laquelle nous assistons est inacceptable. Nous observons une tendance dans la bonne direction, mais le taux reste inacceptable, et certaines des modifications proposées dans le projet de loi C-14 nous aideront justement à y remédier.

Si vous avez besoin de données spécifiques, je peux en parler à mes homologues du Service de police de Toronto et tenter de vous les transmettre.

[Translation]

**Senator Miville-Dechêne:** Yes. I would like that information, if possible, so I can see whether you are missing information about the background of accused persons.

Mr. Sauv , I read your brief. In it, you talk about police officers' long-standing concerns regarding the inconsistency of decisions that sometimes do not give enough weight to the risks posed by violent repeat offenders. You are quite critical of the system. You spoke of inconsistency. Can you tell me more about that from the police officers' perspective?

[English]

**Mr. Sauv :** Yes. For us, similar to the data sharing you were discussing with my colleague, Clayton Campbell, we find that across our jurisdictions. Our members are police officers in Manitoba, Saskatchewan and Alberta, collectively the Prairies, or into British Columbia and the Lower Mainland. We look for access to offender information from provincial jurisdictions, but crime does not respect provincial boundaries, nor does it respect municipal or police jurisdictional boundaries.

We have seen that information uploaded into different systems — for example, the B.C. court registry system — but outstanding breach charges are not available to a Calgary police officer or an RCMP officer, even in Revelstoke, British Columbia, if a repeat offender has been arrested. The system can't provide the court with relevant information in a submission on bail or new charges.

Not having access to that information cross-jurisdictionally or across boundaries is having an impact on the JJP, Judicial Justices of the Peace, and the justices who decide to grant or deny bail. That's where we, as a country, really need to do better in sharing and collecting that information and making it available to those who are making decisions on the ground and in the moment.

[Translation]

**Senator Miville-Dech ne:** That is a rather serious matter then. As you've said, accused persons could be released when it is unclear as to whether they have a criminal history. What would be the result of this reform? We know that the prisons are full. Is it really a good idea to put even more people in prison?

[Fran ais]

**La s natrice Miville-Dech ne :** Oui. Si possible, je prendrai ces donn es pour savoir si vous manquez ou non d'information sur le pass  des accus s.

Monsieur Sauv , j'ai lu votre m moire. Vous parlez ici des pr occupations de longue date exprim es par les policiers quant   l'incoh rence des d cisions qui, parfois, ne tiennent pas suffisamment compte des dangers que posent les r cidivistes violents. Vous  tes assez s v re avec le syst me; vous parlez d'incoh rence. Pouvez-vous m'en dire un peu plus l -dessus, du point de vue des policiers?

[Traduction]

**M. Sauv  :** En effet. En ce qui nous concerne,   l'instar du partage de donn es dont vous discutiez avec mon coll gue, Clayton Campbell, nous constatons la m me chose dans l'ensemble de nos territoires. Nos membres sont agents de police au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta — ce que l'on appelle les Prairies — ainsi qu'en Colombie-Britannique et dans la vall e du bas Fraser. Nous cherchons   avoir acc s aux informations sur les d linquants aupr s des autorit s provinciales, mais la criminalit  ne s'arr te pas aux fronti res provinciales ni aux fronti res municipales ou aux limites des territoires des policiers.

Nous avons remarqu  que des informations sont enregistr es dans diff rents syst mes — par exemple, le service des tribunaux en ligne de la Colombie-Britannique — mais si un r cidiviste est arr t , un agent de police de Calgary ou de la GRC, m me s'il est   Revelstoke, en Colombie-Britannique, n'aura pas acc s aux accusations en instance pour non-respect des conditions. Le syst me n'est pas en mesure de fournir au tribunal les informations pertinentes dans le cadre d'une demande de mise en libert  sous caution ou de nouvelles accusations.

Le fait de ne pas avoir acc s   ces informations au-del  des fronti res administratives ou nationales a des r percussions sur les juges, les juges de paix et les magistrats charg s d'accorder ou de refuser les mises en libert  sous caution. C'est l  que nous devons, en tant que pays, faire beaucoup mieux pour transmettre et recueillir ces informations, puis les mettre   la disposition de ceux qui prennent les d cisions sur le terrain et dans l'imm diat.

[Fran ais]

**La s natrice Miville-Dech ne :** C'est donc assez grave. Selon vos propos, on peut rel cher des accus s sans savoir qu'ils ont commis des crimes. Quel sera le r sultat de cette r forme? On sait que les prisons sont pleines. Est-ce qu'il est utile de les remplir encore plus?

[English]

**Mr. Sauv :** I know the courts are given a lot of deference in bail decisions. Judges have to exercise their discretion. For example, I was in New Brunswick four months ago talking with a Deputy Crown counsel. Their interim facilities are at 156% occupancy. It is challenging for a justice or a judge to deny bail knowing that you're sending an accused into an over-capacity facility. These are things where we have advocated for federal leadership to encourage your FPT partners to invest more in administering the justice system by hiring greater numbers of Crown counsel; creating more time available in the courtrooms; and providing interim facilities, whether it be in the Surrey pretrial facility or some facility in Manitoba. We need to do better in accommodating those who will be denied bail. I think that's what Canadians expect.

Decision making needs to be clear, cogent and fair, but as my colleague mentioned here, should someone facing firearm charges be released on bail and commit another firearm crime — that's the kind of challenge that Canadians don't want to see anymore.

**Senator Simons:** Ms. Friesen, it is a real privilege to have you with us because you've been on both sides of this situation, both as a Crown prosecutor and now as a defence attorney.

Could you walk us through what happens when an accused in your jurisdiction is unable to get bail or unable to find a surety in the community? Where are they ending up? What does that mean for them, for their access to justice and for their community?

**Ms. Friesen:** Nunavut is a very large territory with a low population. However, we do have detention facilities for men — one in my hometown of Rankin Inlet, in Iqaluit, and another in Yellowknife.

When someone is unable to secure a suitable release plan in a small community, for example, they could be sent to any one of these facilities, which can be thousands of kilometres away from their own hometown. We're seeing people with no criminal records being detained for lack of a suitable surety, unfortunately.

[Traduction]

**M. Sauv  :** Je sais que les tribunaux b n ficient d'une grande latitude dans les d cisions relatives   la mise en libert  sous caution. Les juges doivent exercer leur pouvoir discr tionnaire. Par exemple, il y a quatre mois, j' tais au Nouveau-Brunswick o  j'ai discut  avec un procureur de la Couronne suppl ant. Le taux d'occupation de leurs centres de d tention provisoire est de 156 %. Il est difficile pour un juge de paix ou un juge de refuser une mise en libert  sous caution alors qu'il sait qu'on envoie l'accus  dans un  tablissement en surcapacit . Ce sont des choses pour lesquelles nous avons r clam  un leadership f d ral afin d'inciter les partenaires f d ral-provinciaux-territoriaux   investir davantage dans l'administration du syst me judiciaire en embauchant plus de procureurs de la Couronne, en offrant plus de temps dans les salles d'audience et en fournissant des  tablissements de d tention provisoire, que ce soit le centre de d tention provisoire de Surrey ou un  tablissement au Manitoba. Nous devons faire mieux pour loger les personnes   qui on refuse la mise en libert  sous caution. Je pense que c'est ce   quoi les Canadiens s'attendent.

Les prises de d cisions doivent  tre claires, pertinentes et  quitables, mais comme l'a mentionn  mon coll gue, les Canadiens ne veulent plus entendre parler d'un individu faisant l'objet d'accusations li es aux armes   feu qui est lib r  sous caution avant de commettre un autre crime impliquant une arme   feu.

**La s natrice Simons :** Ma tre Friesen, c'est un v ritable privil ge de vous avoir parmi nous, car vous avez  t  des deux c t s,   la fois comme procureure de la Couronne et aujourd'hui comme avocate criminaliste.

Pourriez-vous nous expliquer ce qui se passe lorsqu'un pr venu, dans votre juridiction, ne parvient pas   obtenir une mise en libert  sous caution ou   trouver une caution au sein de la communaut ? O  se retrouve-t-il? Quelles sont les cons quences pour lui, pour son acc s   la justice et pour sa communaut ?

**Me Friesen :** Le Nunavut est un territoire tr s vaste et une faible densit  de population. Cependant, nous avons des  tablissements de d tention pour hommes : l'un se trouve dans ma ville, Rankin Inlet, un autre est   Iqaluit, et un troisi me est   Yellowknife.

Lorsqu'une personne ne parvient pas   obtenir un plan de lib ration dans une petite communaut , par exemple, elle pourrait  tre envoy e dans l'un de ces  tablissements, qui peuvent se trouver   des milliers de kilom tres de sa ville d'origine. Malheureusement, faute de caution appropri e, nous voyons des personnes sans casier judiciaire  tre plac es en d tention.

For those individuals, being sent to a different community means that they no longer have contact with their family or their friends. They are far away from their home. If they want to be released to the community where they are being detained, it's very difficult for them to go back to their home community to attend trial or for any court appearances. Essentially, quite often, the person who is detained is being banished right away from their community, based on allegations. It's a real problem.

**Senator Simons:** Yellowknife is already a different territory, but are people ever sent down to the lower part of Canada?

**Ms. Friesen:** Actually, yes.

**Senator Simons:** Maybe Mr. Smith can respond?

**Ms. Friesen:** Mr. Smith may be better suited.

**Mr. Smith:** Thank you, senator. Yes, we do see some offenders on remand actually here in Ottawa or in Winnipeg on occasion.

It has been a couple of years since that happened with the new jail opening up in Iqaluit, the Aaqqigiarvik Correctional Healing Facility, known as ACHF. But ACHF is fairly close to capacity. It does run over capacity quite often, so we do see —

**Senator Simons:** What is its official capacity?

**Mr. Smith:** I believe there are 112 beds in Iqaluit.

**Senator Simons:** That is quite large relative to the population.

**Mr. Smith:** That's correct.

**Senator Simons:** Ms. Friesen, since you are new to this side, let me ask you about your work on the other side. When you were a Crown prosecutor and you were seeking remand for someone, what were the factors that you weighed? How do you think this legislation would change the way Crown prosecutors approach deciding whether someone should be granted bail?

**Ms. Friesen:** As a prosecutor, I was often met with the question of safety and risk management. My practice was always to include the victims with that process. Now that I've been practising defence work, I've discovered that not all Crown prosecutors do that, and the risk assessment is solely based on

Pour ces personnes, lorsqu'elles sont envoyées dans une autre localité, elles perdent tout contact avec leur famille et leurs amis. Elles sont très loin de chez elles. Si elles veulent être remises en liberté dans la collectivité où elles sont détenues, c'est très difficile de retourner dans leur ville d'origine pour assister à leur procès ou à toute autre comparution devant le tribunal. En somme, il arrive très souvent que la personne détenue soit immédiatement bannie de sa localité, sur la base de simples allégations. C'est un véritable problème.

**La sénatrice Simons :** Yellowknife, c'est déjà une autre région, mais est-ce qu'on envoie parfois des gens dans le sud du Canada?

**Me Friesen :** En fait, oui.

**La sénatrice Simons :** M. Smith serait-il en mesure de répondre?

**Me Friesen :** M. Smith serait peut-être mieux placé pour répondre.

**M. Smith :** Merci, sénatrice. Effectivement, il nous arrive de voir des contrevenants en détention provisoire à Ottawa ou parfois à Winnipeg.

Cela fait déjà quelques années que cela n'est pas arrivé, en raison de l'ouverture de la nouvelle prison à Iqaluit, le Centre de guérison correctionnel d'Aaqqigiarvik, qu'on appelle le CGCA. Par contre, ce centre a presque atteint sa capacité maximale. Il arrive assez souvent qu'il soit surpeuplé, ce qui fait que nous observons...

**La sénatrice Simons :** Quelle est sa capacité officielle?

**M. Smith :** Je crois qu'il y a 112 lits à Iqaluit.

**La sénatrice Simons :** C'est un nombre assez élevé par rapport à la population.

**M. Smith :** En effet.

**La sénatrice Simons :** Maître Friesen, puisque vous êtes nouvelle dans ce rôle, permettez-moi de vous poser des questions sur vos anciennes fonctions. Lorsque vous étiez procureure de la Couronne et que vous demandiez la détention provisoire d'une personne, quels facteurs preniez-vous en considération? Selon vous, en quoi cette loi modifierait-elle la manière dont les procureurs de la Couronne décident d'accorder ou non la liberté sous caution à quelqu'un?

**Me Friesen :** En tant que procureure, j'étais souvent confrontée à des questions de sécurité et de gestion des risques. J'avais pour habitude de systématiquement faire participer les victimes à ce processus. Depuis que j'exerce comme avocate criminaliste, j'ai découvert que ce ne sont pas tous les procureurs

communications with RCMP members or on the paperwork they have before them.

I believe this legislation may further distance that need to speak with the victims or members of the community when it comes to doing that risk assessment based on the reverse-onus provisions and the bail ladder not being utilized at that stage.

**Senator Simons:** It is a difficult balance because, as you are speaking, I understand how devastating it is for someone to be sent thousands of kilometres away, whether that's to Yellowknife or Winnipeg or Ottawa or even to Iqaluit if they're from a different part of the territory. At the same time, there are situations in close communities, especially in cases of domestic violence. You also have to protect the safety of the victim.

I'm imagining that's a very difficult balance to strike.

**Ms. Friesen:** Yes, of course.

Because Nunavut has very few resources to address the major societal issues that we struggle with, including substance-abuse issues, overcrowding and dilapidated housing, the RCMP is called for any sort of conflict that might occur, including people in mental-health distress or even those who are threatening to commit suicide. Police are there for every call.

**The Deputy Chair:** I'm sorry, but we're at six minutes. Thank you for your response.

[*Translation*]

**Senator Oudar:** I would also like to ask Mr. Sauvé a question that is related to what we were talking about earlier. You said that, according to the brief submitted by the National Police Federation, police officers are often the primary decision-makers in the bail process. However, they are acting under pressure with incomplete information. The Canadian Police Information Centre does not always provide details on existing bail conditions, charges before the courts or an accused person's breaches.

As part of our study, we can propose amendments, but we can also provide comments in the report to the government. Can you think of any specific improvements that could be made to the national information-sharing framework that would help your members make informed decisions at the time of arrest?

[*English*]

**Mr. Sauvé:** Definitely.

de la Couronne qui procèdent ainsi, et que leur évaluation des risques repose uniquement sur des échanges avec les agents de la GRC ou les documents dont ils disposent.

Compte tenu des dispositions relatives au renversement du fardeau de la preuve et puisqu'on n'utilise pas le principe de l'échelle à ce stade, je pense que cette mesure législative risque d'écarter encore davantage le besoin de s'entretenir avec les victimes ou les membres de la communauté lorsqu'il s'agit de procéder à l'évaluation des risques.

**La sénatrice Simons :** C'est un équilibre difficile à trouver. Comme vous le dites, je comprends à quel point il est dévastateur pour quelqu'un d'être envoyé à des milliers de kilomètres de chez lui, que ce soit à Yellowknife, à Winnipeg, à Ottawa ou même à Iqaluit s'il vient d'une autre région du territoire. En même temps, l'envoi dans des collectivités proches peut entraîner des situations, notamment en cas de violence conjugale. Il faut également garantir la sécurité de la victime.

J'imagine que c'est un équilibre très difficile à trouver.

**Me Friesen :** Oui, bien sûr.

Comme le Nunavut dispose de très peu de moyens pour faire face aux grands problèmes sociaux auxquels nous sommes confrontés, notamment la toxicomanie, le surpeuplement et le délabrement des logements, la GRC est sollicitée pour tout type de conflit susceptible de survenir, qu'il s'agisse de personnes en détresse psychologique ou même de celles qui menacent de se suicider. La police intervient à chaque appel.

**La vice-présidente :** Je suis désolée, mais les six minutes sont écoulées. Je vous remercie de votre réponse.

[*Français*]

**La sénatrice Oudar :** Je vais à mon tour poser la question à M. Sauvé en poursuivant sur le sujet dont nous avons parlé tout à l'heure. Vous avez indiqué que, selon le mémoire de la Fédération de la police nationale, les policiers sont souvent les premiers décideurs dans le processus de mise en liberté sous caution. Cependant, ils agissent sous pression avec des renseignements incomplets. Le Centre d'information de la police canadienne ne donne pas toujours les conditions de mise en liberté en vigueur, les accusations devant les tribunaux et les manquements d'un accusé.

Dans notre étude, on peut proposer des amendements, mais on peut aussi faire des commentaires dans le rapport au gouvernement. Voyez-vous des améliorations précises possibles à la structure nationale de partage d'information qui aideraient vos membres à prendre des décisions éclairées au moment de l'arrestation?

[*Traduction*]

**M. Sauvé :** Certainement.

The Canadian Police Information Centre, or CPIC, is a 1970s software system that is being held together with duct tape and paperclips. Recommendations to invest and modernize such a system — which will not happen overnight because we would have to go through the federal procurement system, obviously, which might take a few years — however, that would definitely improve service delivery by police officers on the ground.

At the same time, one of the challenges that our members see is that different jurisdictions and court systems, which are provincially administered, are using different software platforms, and that information is not always uploaded to CPIC. So, even if the courts in the provincial systems were to start uploading information into CPIC or some cross-jurisdictional sharing platform, our members on the street, when they do a vehicle stop or go to a call at a house for whatever it may be, they would have the most up-to-date information from all jurisdictions across Canada.

[Translation]

**Senator Oudar:** I previously served as the president of the CNESST. It is so important for the safety of police officers to have certain information, such as whether a person under arrest is in possession of a firearm. We heard the tragic news of the police officer in Quebec who was killed because of a lack of information. What you are proposing would be good for the system, but also for the safety of your own officers. Do you see any other improvements that could be made to the national infrastructure? Now is the time to tell us about them.

[English]

**Mr. Sauvé:** We have been fairly large proponents. I don't know if you've seen our *Smart Bail Initiatives* report from 2023, where we brought in a former federal Crown and current defence attorney and criminologist to study the bail landscape across Canada. One of the recommendations that came out of that was actually consistent training across jurisdictions for Judicial Justices of the Peace and Crown counsel when you're talking about a bail hearing, decision making and the decision-making process in a bail hearing.

Another recommendation that came out of that was to leverage technology that we have available to us today. In fact, I don't know if Mr. Campbell wants to comment on this, but there is a really good pilot project happening throughout the Greater Toronto Area that is leveraging smart-bail monitoring devices with 5G technology and police computer-aided dispatch systems that can monitor on their own. We can do that. Obviously, it depends upon bandwidth and the availability of cell service. My

Le Centre d'information de la police canadienne, ou CIPC, est un système informatique datant des années 1970 qui tient à peine debout, rafistolé à coups de ruban adhésif et de trombones. Il est recommandé d'investir dans la modernisation de ce système — ce qui ne se fera pas du jour au lendemain, car il faudrait évidemment passer par le système d'approvisionnement fédéral, un processus qui pourrait prendre plusieurs années. Cela dit, une telle modernisation améliorerait sans aucun doute la prestation des services par les policiers sur le terrain.

En même temps, l'une des difficultés auxquelles nos membres sont confrontés réside dans le fait que les différentes instances et les différents systèmes judiciaires, qui relèvent de la compétence des provinces, utilisent des plateformes logicielles différentes, et que ces données ne sont pas toujours transmises au CIPC. Ainsi, si les tribunaux des systèmes provinciaux commençaient à téléverser les renseignements dans le CIPC ou vers une plateforme d'échange entre sphères de compétence, les gens sur le terrain, quand ils procèdent à un contrôle routier ou se rendent sur les lieux d'un appel à domicile, quelle qu'en soit la raison, disposeraient des données les plus récentes provenant de tout le Canada.

[Français]

**La sénatrice Oudar :** Mon rôle antérieur était d'être présidente de la CNESST. Il est tellement important pour la vie des policiers d'avoir certaines informations, comme de savoir si la personne en état d'arrestation détient une arme à feu ou non. Vous avez vu au Québec le décès tragique d'une policière dû au manque d'information. Ce serait avantageux pour le système, mais aussi pour la sécurité de vos propres membres. Voyez-vous d'autres améliorations au niveau de l'infrastructure nationale? C'est le moment de nous en parler.

[Traduction]

**M. Sauvé :** Nous sommes très actifs dans ce dossier. Je ne sais pas si vous avez lu notre rapport de 2023 intitulé *Initiative intelligente de mise en liberté sous caution*. Nous avons fait appel à un avocat de la défense et ancien procureur de la Couronne ainsi qu'à une criminologue pour analyser le paysage de la mise en liberté sous caution partout au Canada. L'une des recommandations qui en ont découlé concernait en fait une formation uniforme, dans l'ensemble du pays, pour les juges de paix judiciaires et les procureurs de la Couronne en matière d'audience sur la libération sous caution, notamment en ce qui concerne le processus décisionnel.

Une autre recommandation du rapport était de tirer parti des technologies dont nous disposons aujourd'hui. En fait, je ne sais pas si M. Campbell souhaite s'exprimer à ce sujet, mais il existe actuellement un très bon projet pilote dans la région du Grand Toronto qui utilise des dispositifs de surveillance intelligents pour la libération sous caution, associés à la technologie 5G et aux systèmes de répartition assistée par ordinateur de la police, capables d'assurer une surveillance autonome. C'est le genre de

colleagues have been up to Nunavut, and cell service is sometimes not great across the North. If you've ever driven across Newfoundland, you would be hard-pressed to keep a cell signal anywhere.

There is infrastructure that needs to be implemented to improve that 5G technology and ability across Canada in order to have effective electronic monitoring.

[*Translation*]

**Senator Oudar:** Mr. Campbell, do you have anything to add?

[*English*]

**Mr. Campbell:** Yes.

In the GTA, if anyone has used the MLS app for real estate, ours essentially looks like that. Our members are young on the road and understand this technology. It allows information to be at a click of a button on an address of an offender.

I love the point around the safety of our members, which is sometimes forgotten in these discussions. They'll know if someone is on bail and if they have a violent history, but it allows them to track down and hold some of these violent offenders accountable in our bail compliance units. If it were national, it would be fantastic. It's working very well in the GTA right now.

**The Deputy Chair:** First, I want to compliment Ms. Friesen. Good for you for including victims as you're doing those prosecutions to make sure that their safety is taken into account. I thank you for that.

You made a comment in your opening remarks about the surety status being restricted. You did confirm that, yes, Bill C-14 would impose a restriction upon people who have been convicted of an indictable offence — not all criminal offences, but those by indictment.

Given it is restricted — would not be allowed as a surety for an indictable offence conviction, what percentage would you estimate — because I wouldn't think it would be as high — what is the indictable offence, approximately, in your experience?

choses que nous pouvons faire. Évidemment, une telle approche dépend de la bande passante et de la couverture du réseau cellulaire. Mes collègues se sont rendus au Nunavut, et la couverture cellulaire n'est parfois pas excellente dans le Nord. Si vous avez déjà traversé Terre-Neuve en voiture, vous savez qu'il est difficile de capter un signal cellulaire où que ce soit.

Il faut mettre en place des infrastructures pour améliorer la technologie et les capacités 5G à l'échelle du Canada afin de garantir l'efficacité de la surveillance électronique.

[*Français*]

**La sénatrice Oudar :** Monsieur Campbell, avez-vous quelque chose à ajouter?

[*Traduction*]

**M. Campbell :** Oui.

Si certains d'entre vous connaissent l'application MLS pour l'immobilier, celle que nous utilisons dans la région du Grand Toronto y ressemble beaucoup. Nos membres sur le terrain sont jeunes et maîtrisent cette technologie. Elle permet d'obtenir en un clic tous les renseignements relatifs à l'adresse d'un délinquant.

Je salue l'accent mis sur la sécurité de nos membres, un aspect qui est parfois négligé dans ces débats. Ils savent si une personne est en liberté sous caution et si elle a des antécédents de violence, mais ce système permet à nos unités chargées du respect des conditions de libération sous caution de retrouver certains de ces délinquants violents et de les tenir responsables de leurs actes. Si ce système était mis en place à l'échelle nationale, ce serait formidable. Il fonctionne très bien actuellement dans la région du Grand Toronto.

**La vice-présidente :** Tout d'abord, je tiens à féliciter Maître Friesen. C'est une excellente initiative de votre part d'inclure les victimes dans le processus entourant les poursuites judiciaires afin de veiller à ce que leur sécurité soit prise en compte. Je vous en remercie.

Dans votre déclaration liminaire, vous avez évoqué la restriction du statut de caution. Vous avez confirmé que, effectivement, le projet de loi C-14 imposerait une restriction aux personnes ayant été condamnées pour un acte criminel — pas pour toutes les infractions criminelles, mais pour celles punissables par mise en accusation.

Étant donné cette restriction — il ne serait pas possible de nommer une personne à titre de caution si elle a été déclarée coupable d'un acte criminel —, quel est le pourcentage approximatif des cautions qui seraient touchées, d'après votre expérience? Je ne pense pas qu'il soit tellement élevé.

**Ms. Friesen:** When I receive a criminal record of a client, there is no indication of whether a charge has been preceded by an indictment or summary on the criminal record. The way I understood that amendment provision is that it would also capture hybrid offences.

In Nunavut, we don't have any shelters outside of two or three communities. We don't have damp shelters or electronic monitoring in the North. We don't have bail supervision programs or even a John Howard Society office in our territory. So, whether it captures a few sureties or a lot of sureties, any sort of restriction on somebody's liberty based upon a suitable surety legislated in this way is not in the best interests of Nunavut or the Nunavummiut.

**The Deputy Chair:** Perhaps we can get clarity from the government on that because my understanding of this bill is that it has to be an indictable offence conviction and not just whether the offence is normally a hybrid or something like that. If there is no way for you to tell? Are you saying that there is nothing on the CPIC record or something like that, which indicates if it is an indictable offence conviction? If it is not, how will this be a workable provision?

We will have to get some clarity on that because that could be problematic.

Frankly, when I was looking at it, I wasn't satisfied with just having somebody who was convicted of an indictable offence; I thought it should be applied more broadly. However, if there is no way to actually determine if somebody has that, then I don't know how the government will make this work.

We will have to seek some clarification on that. Thank you.

**Senator Dhillon:** Thank you for being here today. Ms. Friesen, I will start with you. I think you gave us an example that, in Nunavut, if someone walks into a home, that is expected behaviour. But would you agree that wouldn't constitute a break and enter? A break and enter would only be if there were an offence that followed and there was a complaint made?

**Ms. Friesen:** Yes. I've outlined it in my brief, but I understand that hasn't circulated yet. All of the essential elements of a break-and-enter charge may be met; however, quite often at trial, that charge is dismissed based on the facts proven

**Me Friesen :** Quand je reçois le casier judiciaire d'un client, rien n'indique si l'infraction a été poursuivie par mise en accusation ou procédure sommaire. D'après ce que j'ai compris, cet amendement viserait également les infractions mixtes.

Au Nunavut, nous ne disposons d'aucun refuge, à l'exception de deux ou trois localités. Nous n'avons pas de refuges pour personnes intoxiquées ni de surveillance électronique dans le Nord. Nous n'avons pas de programmes de surveillance des personnes en liberté sous caution ni même de bureau de la Société John Howard sur notre territoire. Ainsi, qu'elle concerne quelques cautions ou un grand nombre d'entre elles, toute restriction de la liberté d'une personne fondée sur une caution appropriée qui serait établie par voie législative de cette manière n'est pas dans l'intérêt du Nunavut ni des Nunavummiuts.

**La vice-présidente :** Nous pourrions peut-être obtenir des précisions du gouvernement à ce sujet parce que, d'après ce que je comprends du projet de loi, il doit s'agir d'une condamnation pour un acte criminel et non simplement d'une infraction qui est habituellement une infraction mixte ou quelque chose du genre. N'y a-t-il aucun moyen pour vous de le savoir? Voulez-vous dire qu'il n'y a rien dans le dossier du CIPC ou quelque chose de ce genre qui indique s'il s'agit d'une condamnation pour un acte criminel? Si c'est bien le cas, comment cette disposition pourrait-elle être applicable?

Il va falloir clarifier ce point parce qu'il pourrait soulever des problèmes.

Pour être franche, quand j'ai examiné la question, la limite aux personnes qui ont été déclarées coupables d'un acte criminel ne me semblait pas satisfaisante. J'ai pensé que cette mesure devait s'appliquer de manière plus large. Cependant, s'il n'y a aucun moyen de déterminer concrètement si une personne remplit ces critères, je ne vois pas comment le gouvernement pourra mettre cela en pratique.

Il va falloir demander des précisions à ce sujet. Merci.

**Le sénateur Dhillon :** Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui. Maître Friesen, je vais commencer par vous. Je crois que vous nous avez donné un exemple selon lequel, au Nunavut, le fait que quelqu'un pénètre dans une maison est considéré comme un comportement normal. Seriez-vous d'accord pour dire que cet acte ne constituerait pas une introduction par effraction? Une introduction par effraction ne serait-elle avérée que si un délit avait été commis par la suite et qu'une plainte avait été déposée?

**Me Friesen :** Oui. J'en ai parlé dans mon mémoire, mais je crois savoir que celui-ci n'a pas encore été distribué. Tous les éléments constitutifs d'une accusation d'introduction par effraction peuvent être réunis; cependant, il arrive très souvent

in trial. The fact that the charge is laid by the RCMP will deter somebody's release prospects based on this reverse onus, especially with the clarification that the bail letter doesn't apply.

**Senator Dhillon:** Before we get to that part of it, if it's an expected cultural norm that family would come over or others would, there wouldn't be a complaint about that. And if there is no complaint, there wouldn't be a response. Would you agree?

**Ms. Friesen:** I would say that the charges are laid anyway. I do have an example of this —

**Senator Dhillon:** Any other place that I've worked, unless there is a police complaint, the RCMP wouldn't just show up and arrest someone without a complaint.

**Ms. Friesen:** Yes, and in this situation a complaint would have been made, and an allegation is also made for a crime, apart from the break-and-enter charge. However, the break-and-enter charge is laid anyway based on the surrounding circumstances of the substantive allegations, whatever that second indictable offence is.

**Senator Dhillon:** I look forward to reading your brief.

If you could also maybe give some clarification, you shared that there were 22,000 reported offences in 2025 out of a 44,000-base population. What type of offences?

**Ms. Friesen:** I'll provide the report at the conclusion of this. That number is taken from a crime severity index. It's incidents of reported crime, as well as taking into consideration the severity of it. I use the population as a visionary tool to paint this picture of over 50%.

**Senator Dhillon:** That was very helpful. Thank you. I appreciate that. Maybe I can go to Mr. Sauvé and Mr. Campbell. You've spoken of modernization of our information of sharing in CPIC, and duct tape is appropriate.

Would you agree, and I believe you said as much that this legislation has a high likelihood of failure if the info-sharing system is not modernized?

**Mr. Sauvé:** I think the spirit and the intent of the legislation is to have equal applications across the country. The only way to do that is to modernize the national infrastructure of information sharing.

qu'au procès, cette accusation soit rejetée en fonction des faits établis lors de l'audience. Le fait que l'accusation soit portée par la GRC compromet les chances de libération d'une personne en raison de cette inversion du fardeau de la preuve, d'autant plus qu'il a été précisé que la lettre de cautionnement ne s'applique pas.

**Le sénateur Dhillon :** Avant d'en venir à cet aspect, si le fait que des membres de la famille ou d'autres personnes entrent dans le domicile relève d'une norme culturelle attendue, personne ne fait de plainte. S'il n'y a pas de plainte, il n'y a pas d'intervention. Êtes-vous d'accord?

**Me Friesen :** Je dirais que des accusations sont quand même portées. J'ai d'ailleurs un exemple à cet égard...

**Le sénateur Dhillon :** Partout ailleurs où j'ai travaillé, à moins qu'il y ait une plainte déposée auprès de la police, la GRC ne se serait pas présentée pour arrêter quelqu'un.

**Me Friesen :** Oui. Dans ce cas, une plainte aurait été déposée, et une accusation serait également portée pour un crime, qui ne serait pas lié à l'accusation d'introduction par effraction. Toutefois, l'accusation d'introduction par effraction est retenue de toute façon, compte tenu des circonstances entourant les faits reprochés, quelle que soit la nature de cette deuxième infraction punissable par mise en accusation.

**Le sénateur Dhillon :** J'ai hâte de lire votre mémoire.

J'aimerais aussi que vous nous donniez quelques précisions sur un autre sujet. Vous avez indiqué qu'il y avait eu 22 000 infractions signalées en 2025 pour une population de 44 000 habitants. De quel type d'infractions s'agit-il?

**Me Friesen :** Je vais vous remettre le rapport par la suite. Ce chiffre est tiré d'un indice de gravité de la criminalité. Il tient compte à la fois des incidents signalés et de leur gravité. J'utilise le nombre d'habitants comme un outil pour donner une idée de la situation par rapport au chiffre supérieur à 50 %.

**Le sénateur Dhillon :** Merci, vos réponses nous sont très utiles. Je vous en suis reconnaissant. Je pourrais peut-être me tourner vers M. Sauvé et M. Campbell. Vous avez mentionné la modernisation de notre système d'échange d'information, du CIPC, et il est approprié de parler de système rafistolé à coups de ruban adhésif.

Seriez-vous d'accord pour dire — et je crois que c'est ce que vous avez dit — que le projet de loi risque fort d'échouer si le système d'échange d'information n'est pas modernisé?

**M. Sauvé :** Je pense que l'esprit et l'objet du projet de loi sont d'assurer une application uniforme à l'échelle du pays. La seule façon d'y parvenir est de moderniser l'infrastructure nationale d'échange d'information.

**Senator Dhillon:** Thank you. Mr. Campbell?

**Mr. Campbell:** I don't think it's an either/or. When we're talking in Toronto with break and enters, we're talking violent home invasions, people with firearms kicking in people's doors, stealing their car keys; they've shot and killed people in their own homes. I have to comment on sureties. The surety system in Toronto is ineffective, and the sureties don't take it serious, period. They do not take it seriously.

I know we have different experiences, but that's what's happening in Toronto right now.

**Senator Dhillon:** Thank you for that context.

**The Deputy Chair:** I did look up the prohibition part. It's on page 8 of the bill. Clause 2.11 says:

... a judge, justice or court shall not name a person as surety if the person was convicted of an indictable offence within ten years before the day on which the release order is made.

So it needs to be a conviction on an indictable offence. Perhaps one of the police can let us know. Is that information available on a CPIC record or whatever would be available for this?

**Mr. Campbell:** It is on our information system. In Toronto, it's available. We're integrated with the court system. I understand we're in a big city and have more access to technology and information. So we do have access to it.

Sureties are such a problem. I'll be frank, the system is kind of a joke, and sureties do not take it serious, period.

**The Deputy Chair:** That was my initial impression as a critic of the bill. I have a question for the Toronto Police Association. I know you support the bill, but I'm wondering if you agree with Bill C-14's approach to conditional sentences and house arrest, notably the fact that, for example, an exclusion for offences that are sexual in nature or committed for a sexual purpose that involves a victim under 18 applies only when the prosecution proceeds by indictment. So if a Crown counsel proceeds summarily and if a conditional sentence or house arrest could remain legally possible in a case involving a young victim, are you comfortable with that door being left open?

**Le sénateur Dhillon :** Merci. Monsieur Campbell, avez-vous quelque chose à ajouter?

**M. Campbell :** Je ne pense pas que c'est noir ou blanc. Quand on parle à Toronto d'introduction par effraction, on parle de violations de domicile avec violence, de personnes armées qui enfoncent les portes et volent les clés de voiture. Certaines ont abattu des gens chez eux. Je dois faire une remarque sur les cautions. Le système de cautionnement à Toronto est inefficace, et les cautions ne prennent pas cela au sérieux, point final. Elles ne prennent pas cela au sérieux.

Je sais que nos expériences diffèrent, mais c'est ce qui se passe actuellement à Toronto.

**Le sénateur Dhillon :** Je vous remercie de nous avoir donné plus de contexte.

**La vice-présidente :** J'ai vérifié la partie concernant l'interdiction. Elle se trouve à la page 8 du projet de loi. On peut lire ce qui suit à l'article 2.11 :

[...] le juge, le juge de paix ou le tribunal ne peut nommer à titre de caution quiconque a été déclaré coupable d'un acte criminel dans les dix ans précédant la date à laquelle l'ordonnance de mise en liberté est rendue.

Il faut donc qu'il s'agisse d'une condamnation pour un acte criminel. Un membre des services policiers pourrait peut-être nous le confirmer. Cette information figure-t-elle dans le dossier du CIPC ou dans un autre registre qui pourrait contenir ce genre de données?

**M. Campbell :** Ces données figurent dans notre système informatique. À Toronto, elles sont disponibles. Nous sommes connectés au système judiciaire. Je suis conscient que nous sommes dans une grande ville et que nous avons davantage accès à la technologie et à l'information. Nous y avons donc effectivement accès.

La question des cautions, c'est vraiment un problème. Je vais être franc : ce système est une véritable farce, et les cautions ne le prennent pas au sérieux, point final.

**La vice-présidente :** C'était là ma première impression en tant que porte-parole pour le projet de loi. J'ai une question à poser à la Toronto Police Association. Je sais que vous appuyez le projet de loi, mais je me demande si vous approuvez l'approche adoptée dans le projet de loi C-14 en matière de peines avec sursis et d'assignation à résidence. Je pense notamment au fait que, par exemple, l'exclusion des infractions de nature sexuelle ou commises dans un but sexuel impliquant une victime âgée de moins de 18 ans ne s'applique que lorsque les poursuites sont engagées par mise en accusation. Ainsi, si un procureur de la Couronne choisit la procédure sommaire, une peine avec sursis ou une assignation à résidence pourrait rester légalement possible dans une affaire impliquant une jeune

**Mr. Campbell:** No bill is perfect. I would say 90% of the things we proposed are in it. It's definitely a step in the right direction. We see people on conditional sentences walk out of their houses, walk across the street and sexually assault a five-year-old girl. Those are things that actually happen. It's not in academics; it happens on the streets. I don't have a lot of sympathy for child sex offenders. Having said that, we are extremely supportive of this bill; it is a step in the right direction. Yes, data is important. I don't disagree with that, but to not pass this bill because the data is not perfect, I think, would be a mistake.

**The Deputy Chair:** Thank you.

**Senator Pate:** Thank you very much. When I've been speaking with police and police chiefs in a variety of jurisdictions across the country, the issue of the lack of availability of a national system has been an issue for decades in this country. I'd love for the committee to receive, from both your organizations, the information you have input to the federal government about the need for that streamlined system because my understanding it has been a call for some time. Some of the police chiefs I've been in contact with talked about making representations for resources for mental health, for homelessness, and for many of the issues that a lot of police officers spend a lot of time dealing with, which takes away from their ability to deal with very serious cases.

So if you have records on the types of submissions you make, I think it would be helpful for the committee to receive.

Ms. Friesen, thank you for reminding me of when we met on one of my visits to the North when you were still in law school and a brilliant student. That visit, you may recall, I had gone to the prison. There was a new prison being planned, and there was much talk in the community about the need for actual housing supports. You talked about overcrowding. The building of a jail costs far more than the provision of housing and addiction supports. I'm wondering if you can speak to how much of those kinds of investments have been made by the federal government and what kinds of suggestions you and Mr. Smith would have for improving those supports in the community.

**Ms. Friesen:** I believe that the first step is always for the federal government to listen to the Inuit, especially our Elders and their vision on what it will take in order to mend the splinters that have been created through colonizing the North. I can't speak for the whole territory of Nunavut, but I can say that

victime. Êtes-vous à l'aise avec le fait que cette porte reste ouverte?

**M. Campbell :** Aucun projet de loi n'est parfait. Je dirais que 90 % de nos propositions figurent dans ce projet de loi. C'est sans aucun doute un pas dans la bonne direction. On voit des personnes en liberté conditionnelle sortir de chez elles, traverser la rue et agresser sexuellement une fillette de cinq ans. Ce sont des choses qui arrivent vraiment. Ce n'est pas de la théorie; on l'observe sur le terrain. Je n'ai pas beaucoup de sympathie pour les agresseurs sexuels d'enfants. Cela dit, nous appuyons pleinement ce projet de loi; c'est un pas dans la bonne direction. Oui, les données sont importantes. Je ne le conteste pas, mais ne pas adopter le projet de loi parce que les données ne sont pas parfaites serait, à mon avis, une erreur.

**La vice-présidente :** Merci.

**La sénatrice Pate :** Merci beaucoup. Selon les discussions que j'ai eues avec des policiers et des chefs de police de partout au pays, la question de l'absence d'un système national est un problème récurrent depuis des dizaines d'années. J'aimerais beaucoup que le comité reçoive, de la part de vos deux organisations, les renseignements que vous avez transmis au gouvernement fédéral concernant la nécessité d'un tel système rationalisé. En effet, j'ai cru comprendre que cette demande existe depuis un certain temps déjà. Des chefs de police avec lesquels je suis en contact ont parlé de la nécessité de demander des ressources en ce qui concerne la santé mentale, l'itinérance et bon nombre des problèmes auxquels de nombreux policiers consacrent beaucoup de temps, ce qui les empêche de s'occuper d'affaires très graves.

Ainsi, si vous disposez de documents sur les types de propositions que vous soumettez, je pense qu'il serait utile que le comité en prenne connaissance.

Maître Friesen, merci de m'avoir rappelé notre rencontre lors d'une de mes visites dans le Nord, alors que vous étiez une brillante étudiante en droit. Vous vous souvenez peut-être que, lors de cette visite, je m'étais rendue à la prison. Un nouveau centre de détention était en projet, et la nécessité de mettre en place de véritables aides au logement faisait l'objet de nombreuses discussions au sein de la collectivité. Vous avez parlé de surpeuplement. La construction d'une prison coûte bien plus cher que des mesures d'aide au logement et des services d'aide pour les toxicomanes. Je me demande si vous pourriez nous dire dans quelle mesure le gouvernement fédéral a réalisé ce type d'investissements et quelles suggestions M. Smith et vous auriez pour améliorer ces formes d'aide au sein de la collectivité.

**Me Friesen :** Je pense que, pour le gouvernement fédéral, la première étape consiste toujours à écouter les Inuits, en particulier nos aînés et leur vision de ce qu'il faudra pour réparer les fractures causées par la colonisation du Nord. Je ne peux pas parler au nom de l'ensemble du territoire du Nunavut, mais je

Elders have been vocal throughout the years on what it will take in order to heal Inuit.

As I referenced, before first contact, there were no Inuit in jail. If we're going to bring down that crime statistic, it has to be through ancient knowledge carried by our Elders.

**Senator Pate:** Sorry to interrupt. You responded to Senator Dhillon about the situation. On that visit, I met women in jail who had been nominally charged by the police because it was the only way to get them somewhere out of the cold. It struck me that the kinds of discussions you were having where someone gets charged with a break and enter because they go into a house to sleep may be, in part, a function of trying to get help, not ill will or trying to criminalize people but trying to get help.

How often do you see people criminalized who really need those kinds of supports?

**Ms. Friesen:** More often than I should. I see many people being remanded with no criminal records. I'm here because I really love my people and want things to be better for us.

Being in the South, you can see the luxury and the privilege. In the North, there are so many dilapidated houses. Every neighbourhood severely lacks rooms, homes, food, mental health services and even just space. We're in a really dire state right now and can't afford to have more people be put in our jails. Thank you.

**The Deputy Chair:** Thank you very much.

**Mr. Smith:** Addictions bring our clients into remand. Alcohol addiction is probably the number one factor in 70% of our matters. When you say resources are not being provided, we're now 27 years after division. I came to Nunavut just shortly after division, and to this day, there is still not a residential alcohol treatment centre in Nunavut. If you talk to Crown prosecutors, judges and defence attorneys, alcohol-related offences are, on average, about 70% of our dockets.

**The Deputy Chair:** It's very much appreciated that you came here to tell us about this. Ms. Friesen, thank you also. It's so important when someone is educated and has such a deep love for their people that they continue to stay in the area of legal practice and try to help their people. I imagine many people move away after completing their studies, and you stayed, so that's to be commended.

peux affirmer que les aînés s'expriment haut et fort depuis des années sur ce qu'il faudra pour aider les Inuits à se reconstruire.

Comme je l'ai mentionné, avant les premiers contacts, aucun Inuit n'était incarcéré. Si nous voulons faire baisser le taux de criminalité, nous devons nous appuyer sur les savoirs ancestraux transmis par nos aînés.

**La sénatrice Pate :** Je suis désolée de vous interrompre. Vous avez répondu au sénateur Dhillon au sujet de la situation. Lors de cette visite, j'ai rencontré des femmes en prison qui avaient été inculpées par la police parce que c'était le seul moyen de les mettre à l'abri du froid. J'ai été frappée par le genre de discussions que vous aviez, où la décision d'accuser d'introduction par effraction quelqu'un qui entre dans une maison pour dormir pouvait être motivée, en partie, par le désir d'obtenir de l'aide, et non par de la mauvaise volonté ou la volonté de judiciariser les gens.

À quelle fréquence voyez-vous des personnes être traitées comme des criminels alors qu'elles ont en fait besoin de ce genre d'aide?

**Me Friesen :** Je l'observe plus souvent que je ne le devrais. Je vois beaucoup de gens mis sous garde alors qu'ils n'ont pas de casier judiciaire. Je suis ici parce que j'aime vraiment mon peuple et que je veux que les choses s'améliorent pour nous.

Dans le Sud, on voit bien le luxe et les privilèges. Dans le Nord, il y a tellement de maisons délabrées. Chaque quartier manque cruellement de logements, de maisons, de nourriture, de services en santé mentale et même simplement d'espace. Nous sommes actuellement dans une situation vraiment désastreuse et nous ne pouvons pas nous permettre d'enfermer davantage de personnes dans les prisons. Merci.

**La vice-présidente :** Merci beaucoup.

**M. Smith :** Les dépendances font en sorte que nos clients sont mis sous garde. L'alcoolisme est probablement le facteur numéro un dans 70 % de nos affaires. Quand on dit que les ressources ne sont pas fournies, 27 ans se sont écoulés depuis la division. Je suis arrivé au Nunavut peu après la division, et, à ce jour, il n'y a toujours pas de centre de traitement en établissement du trouble lié à l'usage d'alcool au Nunavut. Si on parle aux procureurs de la Couronne, aux juges et aux avocats de la défense, ils diront que les infractions liées à l'alcool représentent, en moyenne, environ 70 % des dossiers.

**La vice-présidente :** Nous vous sommes très reconnaissants d'être venu nous en parler. Merci aussi à vous, madame Friesen. Il est tellement important qu'une personne instruite et animée d'un amour profond pour son peuple continue d'exercer dans le domaine juridique et s'efforce d'aider les siens. J'imagine que beaucoup partent après avoir terminé leurs études, mais vous êtes restée, et cela mérite d'être salué.

**Senator Clement:** I do so agree with how Madam Chair put that to Ms. Friesen. It's good to use the word "love" in this space. It's important. It's why many of us do what we do. When you live in intersectionality and you bring expertise and lived experience, it's hard. I just want to acknowledge that.

It's really interesting, this panel; there is such a contrast. I want to thank you for your careers because you've had consequential careers. Thank you. There is the contrast between Toronto and the North.

Mr. Smith, in your opening statement, you talked about how decisions in Ottawa ripple in the North. I also I think heard Mr. Campbell or Mr. Sauvé say there's been pretty decent consultation around this bill. We're hearing that. Some of the consultation has been pretty good. We're legislating without data, though.

How do you feel about the consultation that took place with the North, in particular, around this bill? Has it happened?

**Mr. Smith:** To be honest, senator, I think there could have been more consultation and discussion. We received our invite about three weeks ago. I managed to read through all the briefs by all the organizations, and I understand the positions of many of them.

Our position and what we're trying to impart to this committee here today is that I don't have a clue understanding what my colleagues on the panel need, for both the RCMP and Toronto, in enforcement and law enforcement. The challenges they have are foreign concepts to us in Nunavut.

I think Mr. Campbell mentioned that their sureties don't take it seriously. Our sureties turn our guys in; our sureties are on the ball. It's just so different; it is a different way.

Crime is different there. That's a bit of hyperbole, but it really is. We have a lot of broken people, so when I say alcohol is at the root of many of our offences, that's not an overstatement. When Senator Dhillon talked about the break and enters, the break and enter is not a home invasion in Nunavut. Again, I understand it is different in the South. I'm here in Ontario on medical leave, so I see the news constantly about home invasions. You have targeted households, cars and stuff. That's a foreign concept in Nunavut.

**La sénatrice Clement :** J'approuve entièrement ce que vient de dire la présidente à Maître Friesen. C'est une bonne chose d'utiliser le mot « amour » dans ce contexte. C'est important. C'est la raison pour laquelle beaucoup d'entre nous font ce que nous faisons. Quand on vit dans un contexte d'intersectionnalité et qu'on apporte à la fois son expertise et son expérience vécue, c'est difficile. Je tiens simplement à le reconnaître.

Ce groupe de témoins est très intéressant; le contraste est saisissant. Je tiens à vous remercier pour votre parcours professionnel, car vous avez tous mené des carrières remarquables. Merci. Il y a un contraste entre Toronto et le Nord.

Monsieur Smith, dans votre déclaration liminaire, vous avez parlé de la manière dont les décisions prises à Ottawa ont des répercussions dans le Nord. Je crois également avoir entendu M. Campbell ou M. Sauvé dire que les consultations menées autour du projet de loi avaient été plutôt satisfaisantes. C'est ce que nous entendons dire. Certaines consultations ont été de bonne qualité. Nous légiférons toutefois sans disposer de données.

Que pensez-vous des consultations qui ont été menées auprès de représentants du Nord, notamment au sujet du projet de loi? Ont-elles bien eu lieu?

**M. Smith :** En toute honnêteté, madame la sénatrice, je pense qu'il aurait pu y avoir davantage de consultations et de discussions. Nous avons reçu notre invitation il y a environ trois semaines. J'ai réussi à lire tous les mémoires des différentes organisations et je comprends les positions de bon nombre d'entre elles.

Notre position, et ce que nous essayons de faire comprendre au comité aujourd'hui, c'est que je n'ai absolument aucune idée de ce dont mes collègues du groupe de témoins ont besoin, tant pour la GRC que pour Toronto, en matière d'application de la loi et de maintien de l'ordre. Les défis auxquels ils sont confrontés nous sont totalement étrangers au Nunavut.

Je crois que M. Campbell a dit que les cautions ne prenaient pas leur rôle au sérieux. Chez nous, les cautions dénoncent les délinquants; elles sont vigilantes. C'est tellement différent. C'est une autre façon de faire.

La criminalité y est différente. On peut penser à une hyperbole, mais c'est vraiment le cas. Nous avons beaucoup de personnes brisées. Quand je dis que l'alcool est à l'origine d'une grande partie des infractions, ce n'est pas une exagération. Le sénateur Dhillon a parlé des introductions par effraction, mais ce ne sont pas des violations de domicile au Nunavut. Encore une fois, je comprends que c'est différent dans le Sud. Je suis ici en Ontario en congé de maladie, donc je vois constamment les informations sur les violations de domicile. On cible des ménages, des voitures et d'autres biens. C'est un concept qui nous est étranger au Nunavut.

Our break and enters, our guys, yes, they've gone into the home, probably illegally, and that's why most of the time the charge gets downgraded to unlawfully in a dwelling. It's not a break and enter. At the end of the day, when that does happen, it will be downgraded.

We are trying to get that sort of message across, given that the southern perspective, the policing and the nature of crime in the South are so foreign to us.

Just this past weekend in Hamilton, where I'm from, my old hometown, we had a 14-year-old shoot a 16-year-old in a local mall. We don't have these types of crimes.

We have violence. Don't get me wrong. We have violent offenders against women; there is no doubt about that. We have gun offences. However, the targeting and the malice that I see are not the same. When I talk to my guys, it's broken guys. That's who I'm talking to. I'm talking to guys, and you can see the trauma dripping off them. That's the big difference. I wish there was more of an effort to get that understanding and maybe a bit more discussion in that area, because when we say Bill C-14 will put more Inuit in jail, it will. I know that.

**The Deputy Chair:** Thank you.

**Senator Clement:** I hope to go to Nunavut one day.

**Mr. Smith:** You're welcome to.

**Senator Dalphond:** Thank you very much. I have met with the police association, the police federation and the chiefs. I'm mindful of the work you do and the importance of the work you do. Rest assured, we all appreciate it.

Many comments are made sometimes that we don't have data and we are acting without knowing exactly what we're doing. I'm not sure this is accurate. There is a lot of data, but it's not necessarily available, put in a coherent way and accessible to everybody. However, when we dig, we find a lot of information.

My questions will follow that comment. You referred to the Toronto police, the largest police service in Canada, in a sense, and you have more resources and access to more data. Could you provide some specific data you have — not the associations, but those who are in charge of the system — regarding repeat offenders and violent repeat offenders? That's what we're targeting. I am fully supportive. I would not be sponsoring the bill if I were not supportive of that orientation. However, we

Chez nous, dans les cas d'introduction par effraction, les personnes sont effectivement entrées dans le domicile, probablement de manière illégale, et c'est pourquoi, la plupart du temps, le chef d'accusation est réduit à une présence illégale dans une maison d'habitation. Ce n'est pas vraiment une introduction par effraction. En fin de compte, dans ces cas, le chef d'accusation est réduit.

Nous essayons de faire passer ce genre de message, étant donné que la réalité du Sud, le fonctionnement des forces de l'ordre et la nature de la criminalité dans cette région nous sont si étrangers.

La fin de semaine dernière, à Hamilton, ma ville natale, un adolescent de 14 ans a tiré sur un autre de 16 ans dans un centre commercial local. On n'a pas ce genre de crimes chez nous.

Il y a de la violence. Ne vous méprenez pas. Il y a des auteurs d'actes de violence contre les femmes; cela ne fait aucun doute. Il y a des infractions commises avec des armes à feu. Cependant, l'approche ciblée et la malveillance que je constate ne sont pas les mêmes. Quand je parle à mes gars, ce sont des hommes brisés. C'est avec eux que j'échange. Je parle à ces hommes, et on voit le traumatisme qui les ronge. C'est là la grande différence. J'aimerais qu'on fasse davantage d'efforts pour comprendre cet aspect et qu'on en discute un peu plus, car, quand nous disons que le projet de loi C-14 enverra plus d'Inuits en prison, c'est vrai. Je le sais.

**La vice-présidente :** Merci.

**La sénatrice Clement :** J'espère visiter le Nunavut un jour.

**M. Smith :** Vous êtes la bienvenue.

**Le sénateur Dalphond :** Merci beaucoup. J'ai rencontré l'association des policiers, la fédération de la police et les chefs de police. Je suis conscient du travail que vous accomplissez et de son importance. Soyez assurés que nous vous en sommes tous reconnaissants.

Selon bien des commentaires qui sont faits parfois, nous ne disposons pas de données et nous agissons sans savoir exactement ce que nous faisons. Je ne suis pas sûr que ce soit tout à fait exact. Il existe de nombreuses données, mais elles ne sont pas forcément disponibles, présentées de manière cohérente et accessibles à tous. Cependant, quand on creuse un peu, on trouve beaucoup d'information.

Mes questions suivront cette remarque. Vous avez parlé de la police de Toronto, qui est en quelque sorte le plus grand service de police du Canada, et qui dispose de ressources plus importantes et d'un accès à davantage de données. Pourriez-vous nous fournir des données précises dont vous disposez — non pas celles des associations, mais celles des responsables du système — concernant les récidivistes et les récidivistes violents? C'est ce que nous visons. J'appuie pleinement cette

have to distinguish; we have to make sure the net is applied to those who deserve to be under that net.

If you could provide some information about that — and the same for you, Mr. Sauvé — that would be good. You had your report from two or three years ago on bail — if you could send it to all members of the committee — share it with all of us — that would be interesting. Thank you.

Now my questions are for Ms. Friesen and Mr. Smith. Thank you for coming. I know it is a long distance and an effort to come to the South. I appreciate it. There is no connecting flight; well, no direct flight, maybe you have to do three airports before coming here when everything goes nicely. So, I appreciate it.

You said — and it strikes me as very important — that the reality of the North is the link with the community. The community is not the whole of Nunavut; it is the local community. It is different for the next village that might be 100 kilometres away with a different culture and a different approach to life. You said if you are kept in custody on remand, the community would react as seeing that you have been punished already — you are a criminal — and you would be excluded from the community.

It is not helpful with respect to the reintegration that we all expect to achieve, except for some cases where reintegration would not be possible.

You said that most of your work is about surety from somebody in the community who would be a relative — a grandmother or grandfather — of the accused in order to return and sustain the community.

Is it the problem that we say that nobody can be a surety if that person has been charged and convicted for an indictable offence within 10 years? Will that remove access to the surety?

**Ms. Friesen:** Yes, senator. With the high rates of incidence of reported crime, we do have a lot of individuals in our communities who have criminal records. With the history of Nunavut, police enforcement and the relationship between the RCMP and the community, I would assert that our members are being over-policed. If this were happening in the southern context, there might be fewer people with criminal records than there currently are.

Because of the low number of resources, the lack of action to address housing and education issues and the great distances between each community — along with the needs of our clients

initiative. Je ne parrainerais pas ce projet de loi si je n'étais pas favorable à cette orientation. Cependant, nous devons faire la distinction; nous devons nous assurer que le filet s'applique à ceux qui méritent d'y être pris.

Si vous pouviez nous donner quelques renseignements à ce sujet — et il en va de même pour vous, M. Sauvé —, ce serait bien. Vous avez rédigé un rapport il y a deux ou trois ans sur la mise en liberté sous caution. Il serait intéressant que vous l'envoyiez à tous les membres du comité afin que nous puissions tous en prendre connaissance. Merci.

Mes questions s'adressent à Maître Friesen et à M. Smith. Merci d'être ici. Je sais qu'un tel déplacement au Sud représente un long trajet et un effort considérable, d'autant plus que, faute de vol direct, il faut parfois passer par trois aéroports avant d'arriver ici, dans le meilleur des cas. Je vous en suis donc très reconnaissant.

Vous avez dit — et cela me semble très important — que la réalité du Nord réside dans le lien avec la communauté, et communauté désigne ici la communauté locale, et non l'ensemble du Nunavut. La situation diffère dans le village voisin, situé peut-être à 100 kilomètres de là, qui possède une culture et un mode de vie différents. Vous dites que le fait d'être mis sous garde amène la communauté à considérer la personne comme déjà punie — un criminel — et donc à l'exclure.

Cela ne facilite pas la réinsertion sociale que nous souhaitons tous voir se concrétiser, sauf dans certains cas où celle-ci serait impossible.

Vous avez dit que votre travail consistait principalement à trouver une caution parmi les membres de la communauté, généralement un proche — une grand-mère ou un grand-père — de l'accusé, afin de permettre à celui-ci de réintégrer la communauté et d'y rester.

Le problème réside-t-il dans le fait que nous stipulons qu'une personne ne peut se porter caution si elle a été accusée et condamnée pour un acte criminel au cours des dix dernières années? Cela rend-il l'accès à la caution impossible?

**Me Friesen :** Oui, sénateur. Compte tenu des taux élevés de criminalité signalée, nos communautés comptent effectivement de nombreuses personnes ayant un casier judiciaire. À la lumière de l'histoire du Nunavut, des pratiques policières et des relations entre la GRC et la communauté, j'affirmerais que nos membres font l'objet d'une surveillance policière excessive. Si le contexte était le même que dans le Sud, le nombre de personnes ayant un casier judiciaire serait sans doute moins élevé qu'il ne l'est actuellement.

Étant donné la rareté des ressources, l'absence de mesures visant à résoudre les problèmes de logement et d'éducation, ainsi que les grandes distances qui séparent les différentes

to hunt to provide for their families — we would strongly oppose any sort of restriction on surety availability.

**Senator Dalphond:** Would you prefer, perhaps, to have a safety valve of judicial discretion to include some people who might otherwise not fit if this were in the interests of the judicial system as a whole in the community?

**Ms. Friesen:** Yes. Thank you for that. The judicial discretion that goes into deciding whether a surety is suitable is quite extensive in Nunavut. Often, they are cross-examined in court on their criminal record as well as incidents of reported crime that have not resulted in convictions; it is not just limited to a criminal record; it is also a weighing of calls to that house.

So, our sureties are already highly scrutinized, along with struggling with food and home insecurities.

**Senator Dalphond:** Thank you.

**The Deputy Chair:** I want to thank all of our witnesses for taking the time to be here today and answer our questions. Your contributions will play an important role in guiding our discussions and the study of this bill.

You can also submit in writing any additional comments that you have to the committee clerk. It assists us in our study of the bill. If you would like to do that, please do that quite soon, because we will be starting clause-by-clause consideration for this bill next week.

For our second and final panel, we are pleased to welcome The Honourable Niki Sharma, K.C., MLA, Attorney General of British Columbia and Deputy Premier of British Columbia, by video conference; The Honourable Matt Wiebe, Minister of Justice and Attorney General of Manitoba, also by video conference; and Adam Dalrymple, President and Vice-President, Canadian Association of Crown Counsel, BC Crown Counsel Association. Is that correct — president and vice-president? You are very busy. Welcome, all, and thank you for joining us by video conference today to help us with this bill.

First, we'll hear from Deputy Premier Niki Sharma, followed by Mr. Wiebe and Mr. Dalrymple. The floor will be yours for five minutes each. If you could restrict it to that time, we will have sufficient time for questions from senators.

communautés — sans oublier la nécessité pour nos clients de chasser afin de subvenir aux besoins de leur famille —, nous nous opposerions fermement à tout ce qui risque de limiter l'accès à la caution.

**Le sénateur Dalphond :** Préférez-vous peut-être que l'on prévoie une marge de manœuvre en conférant aux juges le pouvoir discrétionnaire d'inclure certaines personnes qui, autrement, ne répondraient pas aux critères, si cela servait les intérêts du système judiciaire dans son ensemble au sein de la communauté?

**Me Friesen :** Oui. Merci pour cette précision. Au Nunavut, le pouvoir discrétionnaire dont disposent les juges pour déterminer si une caution est appropriée est assez large. Souvent, les cautions sont soumises à un contre-interrogatoire devant le tribunal concernant leur casier judiciaire ainsi que les faits délictueux signalés qui n'ont pas donné lieu à des condamnations. Cela ne se limite pas au casier judiciaire. On évalue également les interventions effectuées au domicile de la personne.

Ainsi, les personnes qui se portent caution font déjà l'objet de contrôles très stricts, en plus de devoir faire face à l'insécurité alimentaire et à la précarité du logement.

**Le sénateur Dalphond :** Merci.

**La vice-présidente :** Je remercie tous les témoins d'avoir pris le temps de venir ici aujourd'hui et d'avoir répondu à nos questions. Votre témoignage contribuera grandement à orienter nos débats et l'étude de ce projet de loi.

Si vous avez d'autres observations à formuler, vous pouvez les transmettre par écrit au greffier du comité. Cela nous aidera dans notre examen du projet de loi. Si vous souhaitez le faire, merci de nous les faire parvenir sans tarder, car nous entamerons l'étude article par article du projet de loi dès la semaine prochaine.

Pour notre deuxième et dernier groupe de témoins, nous avons le plaisir d'accueillir, par vidéoconférence, l'honorable Niki Sharma, c.r., députée, procureure générale de la Colombie-Britannique et vice-première ministre de la Colombie-Britannique, l'honorable Matt Wiebe, ministre de la Justice et procureur général du Manitoba, ainsi qu'Adam Dalrymple, président de la BC Crown Counsel Association et vice-président de l'Association canadienne des juristes de l'État. Vous êtes bien président et vice-président? Vous êtes très occupés. Bienvenue à tous et merci de vous joindre à nous par vidéoconférence aujourd'hui pour nous aider à examiner ce projet de loi.

Je donnerai tout d'abord la parole à la vice-première ministre Niki Sharma, puis à M. Wiebe et à M. Dalrymple. Vous disposerez chacun de cinq minutes. Si vous pouviez vous en tenir à ce temps de parole, nous aurons suffisamment de temps pour les questions des sénateurs.

Ms. Sharma, please start us off.

**Hon. Niki Sharma, K.C., MLA, Attorney General of British Columbia and Deputy Premier of British Columbia, Government of British Columbia:** Good morning, everybody. I'm coming to you today from Victoria, here in beautiful British Columbia. It is a real pleasure to speak about our support of Bill C-14.

I wanted to start by saying clearly that there were a few examples in my time as an elected official where there has been national cooperation on an issue that has really brought together provinces and the federal government on a common issue of concern when we sat at tables to really solve problems. I'm grateful for Minister Fraser and his team, who heard from attorneys general across the provinces as to their ideas and issues, and what they thought needed to change in our bail and sentencing systems.

What we see here, and why we're supportive, are some of the ideas and thoughts that B.C. brought forward — when we were witnessing in terms of public safety issues in B.C.

I know we will get to questions in a while, but I want to talk briefly about our approach in B.C. and why we think these amendments will help with public safety.

We've taken a pretty comprehensive approach to responding to public safety issues, including in investing in certain programs we know will break the cycle of incarceration and intervene in different categories. We have also noticed that our bail and sentencing laws have gaps in them that need to be fixed.

There are certain things we have brought forward that we see reflected in this bill, in particular when it comes to repeated and violent offenders. Reverse-onus bail in high-risk cases — it is important that our bail and sentencing systems focus around those individuals who have been proven to show the most harm to communities and that our Crown counsel are equipped with the Criminal Code helping to protect British Columbians from these individuals.

That also includes the expanded sentencing tools for serious, repeat offences. There is an important one that I think B.C. brought to the table that is reflected here that I wanted to spend more time on, and that is with respect to intimate partner violence. Unfortunately, the tragic story of Bailey McCourt occurred in our province. After that happened, I made sure that we did a study of these cases where there's a risk between

Madame Sharma, à vous l'honneur.

**L'honorable Niki Sharma, c.r., députée, procureure générale de la Colombie-Britannique et vice-première ministre de la Colombie-Britannique, gouvernement de la Colombie-Britannique :** Bonjour à tous. Je m'adresse à vous aujourd'hui depuis Victoria, dans la magnifique province de la Colombie-Britannique. Je suis très heureuse d'exprimer notre appui à l'égard du projet de loi C-14.

Je tiens d'abord à préciser qu'au cours de mon mandat d'élue, il y a eu quelques occasions où les provinces et le gouvernement fédéral ont coopéré à l'échelle nationale pour trouver une solution à un problème commun. Je suis reconnaissante envers le ministre Fraser et son équipe, qui ont tenu compte des idées et des préoccupations exprimées par les ministres de la Justice de toutes les provinces, ainsi que de leurs suggestions concernant les changements à apporter aux régimes de mise en liberté sous caution et de détermination de la peine.

Si nous appuyons le projet de loi, c'est parce qu'il reflète certaines des idées et des opinions que nous avons exprimées dans notre témoignage sur les problèmes liés à la sécurité publique qui touchent la Colombie-Britannique.

Je sais que nous passerons aux questions dans un instant, mais je voudrais d'abord présenter brièvement l'approche adoptée en Colombie-Britannique et expliquer pourquoi nous pensons que les modifications proposées contribueront à renforcer la sécurité publique.

Nous adoptons une approche plutôt globale face aux problèmes de sécurité publique. Nous investissons notamment dans certains programmes que nous savons efficaces pour briser le cercle vicieux de l'incarcération et qui interviennent sur différents plans. Nous sommes également conscients que nos lois sont lacunaires en matière de caution et de détermination de la peine, et qu'il est nécessaire d'y remédier.

Certaines de nos propositions se retrouvent dans ce projet de loi, notamment en ce qui concerne les récidivistes violents. Le renversement du fardeau de la preuve relativement à la mise en liberté sous caution pour les cas présentant un risque élevé... Il est important que les régimes de mise en liberté sous caution et de détermination de la peine mettent l'accent sur les individus dont il a été prouvé qu'ils constituent la plus grande menace pour les communautés, et que le Code criminel donne aux procureurs de la Couronne les outils nécessaires pour protéger les Britannico-Colombiens contre ces individus.

Cela comprend également l'élargissement des possibilités en matière de détermination de la peine pour les récidivistes coupables d'infractions graves. Je voudrais m'attarder sur un élément important, proposé, je crois, par la Colombie-Britannique, qui concerne la violence entre partenaires intimes. Malheureusement, notre province a été le théâtre de la tragique histoire de Bailey McCourt. À la suite de cet événement, j'ai

conviction and sentencing. What happened there — and I'm sure, senators, you have heard about this story. It was between the conviction — so the person was found guilty of this very serious, intimate partner violence — and sentencing, where she was brutally murdered in broad daylight.

We took a look at our data when it came to this particular time period. My prosecution service took a look at cases in between conviction and sentencing. They found through their data that, for sexual assault, violence and intimate partner violence files, there was a greater portion of new offences occurring between convictions and sentencing of crimes against the person.

What you have before you is an amendment that will make sure that our system recognizes that, on request of the Crown, you can change existing bail conditions. Our Crown prosecutors have been directed now in cases of intimate partner violence to ensure that, in those cases, they are revisiting bail after conviction to make sure that nothing like that happens again.

So, I come to you with a request to help pass this bill quickly because we need these types of provisions to save lives in the province.

I will talk about a few more things, as I'm sure I am running out of time.

We also needed better tools to combat extortion, and we have been doing a lot of work in partnership with the federal government to do that, as our residents have been hit by a large number of extortion. They are working. What you have before you in the bill are better tools to address extortion through sentencing and other aspects of it that are related to intimate partner violence.

I'm looking forward to the conversation, where we get to dig deeper into why we believe that these reforms are needed, welcomed and supported by the Province of British Columbia. I'm really grateful for the collaboration that got us to this. Reflected in this bill are ideas from attorneys general across the country in that they have brought their challenges forward, and the federal government responded with this bill that you see before you.

I am looking forward to the questions, and I appreciate the opportunity to speak with you all.

veillé à ce que nous menions une étude sur les cas où l'on observe un risque entre la condamnation et la détermination de la peine. Sénateurs, je suis certaine que vous avez entendu parler de cette histoire. Le meurtre brutal de Bailey McCourt a été commis en plein jour au cours de la période qui séparait la condamnation de son agresseur — celui-ci ayant été reconnu coupable de violence très grave envers son partenaire intime — de la détermination de sa peine.

Nous avons examiné nos données relatives à cette période précise. Le service des poursuites a examiné les infractions commises entre la condamnation et la détermination de la peine. Il a constaté, à la lumière de ces données, que dans les dossiers d'agression sexuelle, de violence et de violence entre partenaires intimes, une proportion plus importante de nouvelles infractions était commise entre la condamnation et la détermination de la peine pour des crimes perpétrés contre la personne.

La modification proposée ferait en sorte qu'il soit possible, à la demande du ministère public, de modifier les conditions de mise en liberté sous caution existantes. Les procureurs de la Couronne auraient désormais pour instruction, dans les affaires de violence entre partenaires intimes, de réexaminer les conditions de mise en liberté sous caution après la condamnation afin de s'assurer qu'une telle situation ne se reproduise plus.

Je vous demande donc de bien vouloir adopter rapidement ce projet de loi, car ces dispositions sont nécessaires pour sauver des vies dans la province.

Je passe aux autres points que je souhaite aborder, car je crains de manquer de temps.

Nous avons également eu besoin de meilleurs outils pour lutter contre l'extorsion, et nous y travaillons beaucoup en partenariat avec le gouvernement fédéral, car l'extorsion fait de nombreuses victimes dans notre province. Ces efforts portent leurs fruits. Le projet de loi qui vous est présenté contient de meilleurs outils pour lutter contre l'extorsion, notamment en ce qui concerne la détermination de la peine et d'autres aspects liés à la violence entre partenaires intimes.

Je suis impatiente de discuter plus en détail des raisons pour lesquelles nous estimons que ces réformes sont nécessaires, bien accueillies et appuyées par la province de la Colombie-Britannique. Je suis vraiment reconnaissante de la collaboration qui nous a permis d'en arriver là. Ce projet de loi reflète les idées des procureurs généraux de tout le pays. Ceux-ci ont fait part de leurs difficultés, et le gouvernement fédéral y a répondu par le projet de loi qui vous est présenté aujourd'hui.

J'attends avec impatience vos questions et je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous tous.

**Hon. Matt Wiebe, Minister of Justice and Attorney General of Manitoba, Government of Manitoba:** Thank you, chair and honourable senators, for the opportunity to appear before you today to discuss Bill C-14.

My name is Matt Wiebe, Minister of Justice and Attorney General in Manitoba. In my role, I work closely with police, prosecutors and justice partners across Manitoba to ensure our system is both fair and focused on protecting the public.

The reality is that public confidence in the bail system is being seriously tested. Manitobans are seeing repeat and violent offenders move through the system in ways that do not always reflect the risk they pose to public safety. Communities across our province expect and deserve a justice system that prioritizes their safety and responds effectively when risk is known.

In 2025, Kellie Verwey, of Portage la Prairie — a name that senators might have heard — was tragically killed by an impaired driver who had a warrant out for violating the conditions of his release. In the wake of this tragedy, I joined with Manitoba MLAs, premiers across the country and others to urge the federal government to take tougher bail reform measures.

I am pleased to see that Bill C-14 is before the Senate today. It is a necessary piece of legislation that will make our communities safer.

The current bail system is just not working, and Manitobans are urgently looking for action. Both Premier Kinew and I have emphasized that repeat and violent offending is having a devastating impact on our communities. In light of tragedies, like the death of Kellie Verwey, Canadians need to see that the justice system is capable of protecting them. In Winnipeg alone, approximately 82% of arrests involve individuals who are already under some form of supervision. This is not a marginal issue; it is a clear sign that the system is not effectively managing those repeat offenders.

I am encouraged that Bill C-14 brings forward the urgent need for bail and sentencing reform, and includes stronger measures for repeat violent offenders. The amendments reflect the importance of considering the risk to public safety before releasing a repeat offender on bail. I am also pleased that Bill C-14 enhances protections for first responders by introducing an aggravating factor for assaults against them. This is a necessary measure that clearly affirms that violence against

**L'honorable Matt Wiebe, ministre de la Justice et procureur général du Manitoba, gouvernement du Manitoba :** Je vous remercie, madame la présidente et honorables sénateurs, de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-14.

Je m'appelle Matt Wiebe, et je suis ministre de la Justice et procureur général du Manitoba. Dans le cadre de mes fonctions, je travaille en étroite collaboration avec la police, les procureurs et les partenaires judiciaires de tout le Manitoba afin de veiller à ce que le système soit à la fois équitable et axé sur la protection du public.

La réalité est que la confiance du public dans le régime de mise en liberté sous caution est mise à rude épreuve. Les Manitobains constatent que des récidivistes et des auteurs d'actes violents évoluent dans le système d'une manière qui ne reflète pas toujours le risque qu'ils représentent pour la sécurité publique. Les communautés de toute la province attendent et méritent un système de justice qui fait passer leur sécurité avant tout et qui réagit efficacement lorsque le risque est établi.

En 2025, Kellie Verwey, de Portage la Prairie — un nom que les sénateurs ont peut-être déjà entendu — a été tragiquement tuée par un conducteur avec facultés affaiblies contre qui pesait un mandat d'arrêt pour avoir enfreint les conditions de sa libération. À la suite de cette tragédie, je me suis joint à des députés provinciaux du Manitoba, à des premiers ministres provinciaux d'un bout à l'autre du pays et à d'autres acteurs pour exhorter le gouvernement fédéral à réformer le régime de mise en liberté sous caution afin de le rendre plus strict.

Je me réjouis de voir que le Sénat étudie aujourd'hui le projet de loi C-14. Il s'agit d'une mesure législative indispensable qui rendra nos communautés plus sûres.

Le régime actuel de mise en liberté sous caution ne fonctionne tout simplement pas, et les Manitobains réclament une intervention de toute urgence. Le premier ministre Kinew et moi-même insistons sur le fait que la récidive et la criminalité violente ont des conséquences dévastatrices sur les communautés. À la suite de tragédies telles que le décès de Kellie Verwey, les Canadiens ont besoin de voir que le système de justice est capable de les protéger. Rien qu'à Winnipeg, environ 82 % des arrestations concernent des personnes qui font déjà l'objet d'une forme de surveillance. Il ne s'agit pas d'un problème marginal, mais d'un signe évident que le système ne gère pas efficacement les récidivistes.

Je me réjouis que le projet de loi C-14 réponde à l'urgence de réformer le régime de mise en liberté sous caution et de détermination de la peine, et qu'il prévoit des mesures plus sévères à l'encontre des récidivistes violents. Ces modifications reflètent l'importance de tenir compte du risque pour la sécurité publique avant d'accorder la mise en liberté sous caution à un récidiviste. Je me réjouis également que le projet de loi C-14 renforce les mesures de protection pour les premiers intervenants

those who protect our communities will not be tolerated. First responders place themselves in harm's way every day when they are protecting others.

When they are targeted, it is not just an attack on an individual; it is an attack on the safety of the entire community. They deserve a justice system that responds firmly and consistently with real accountability.

The Manitoba government has taken significant bail reform action through enhanced bail policies, additional funding for law enforcement, electronic monitoring, enhanced supervision for chronic offenders, and other support for those who are trapped in the justice system, as well as extended capacity for data and intelligence sharing.

At the same time, we recognize that bail reform is not a standalone solution but a necessary part of a broader strategy that includes policing, prevention, mental health supports and the treatment of addictions; all steps our government is taking.

As our premier has acknowledged, it is important to be tough on crime but also tough on the root causes of crime. Manitoba has and will continue to make significant investments to address these root causes.

However, Manitobans have been clear: they expect all levels of government to work together to improve public safety. Bill C-14 represents an important step toward that more accountable, responsible and risk-focused bail system for all Canadians.

We are committed to collaborating with the federal government and with all levels of government to implement these reforms effectively.

For Manitoba and for Canada, this bill is about breaking the revolving door of repeat offending. It is about giving our justice system the tools it needs to act when risk is clear, and to prevent harm before it happens.

I thank the Senate for this important work and its careful study of this bill. I urge you to pass the legislation along, and I am happy to answer any questions that you have. Thank you, *meegwetch*.

en introduisant un facteur aggravant pour les agressions dont ils sont victimes. Il s'agit d'une mesure nécessaire qui affirme clairement que la violence à l'encontre de ceux qui protègent nos communautés ne sera pas tolérée. Les premiers intervenants mettent leur vie en danger chaque jour lorsqu'ils protègent autrui.

Lorsque ces personnes sont prises pour cible, il ne s'agit pas seulement d'une attaque contre un individu, mais d'une atteinte à la sécurité de toute la communauté. Elles méritent un système de justice qui réagisse avec fermeté et de manière uniforme, en obligeant véritablement les responsables à rendre des comptes.

Le gouvernement du Manitoba prend des mesures importantes pour réformer le régime de mise en liberté sous caution, notamment en renforçant les politiques en la matière, en allouant des fonds supplémentaires aux forces de l'ordre, en recourant à la surveillance électronique, en renforçant la surveillance des multirécidivistes, en fournissant un soutien supplémentaire aux personnes prises au piège dans le système de justice, ainsi qu'en renforçant les capacités d'échange de données et de renseignements.

En même temps, nous sommes conscients que la réforme du régime de mise en liberté sous caution n'est pas une solution isolée, mais un élément indispensable d'une stratégie plus large qui englobe les services de police, la prévention, le soutien en matière de santé mentale et le traitement des dépendances, et le gouvernement du Manitoba prend des mesures à l'égard de chacun de ces éléments.

Comme le reconnaît le premier ministre du Manitoba, il est important de sévir contre la criminalité, mais il faut aussi s'attaquer à ses causes profondes. Le Manitoba continue donc d'investir des sommes importantes à cette fin.

Cela dit, les Manitobains sont clairs : ils souhaitent que tous les pouvoirs publics collaborent pour améliorer la sécurité publique. Le projet de loi C-14 constitue une étape importante vers la création d'un régime de mise en liberté sous caution plus transparent, plus responsable et davantage axé sur les risques pour l'ensemble des Canadiens.

Nous nous engageons à collaborer avec le gouvernement fédéral et tous les pouvoirs publics afin de mettre en œuvre ces réformes de manière efficace.

Pour le Manitoba et pour le Canada, ce projet de loi vise à briser le cercle vicieux de la récidive. Il vise à doter le système de justice des outils nécessaires pour que l'on puisse intervenir lorsque le risque est manifeste et ainsi prévenir les préjudices avant qu'ils ne se produisent.

Je remercie le Sénat pour ce travail important et pour son étude minutieuse de ce projet de loi. Je vous exhorte à l'adopter, et je serai heureux de répondre à vos questions. Merci, *meegwetch*.

**The Deputy Chair:** Thank you. Now we will hear from the B.C. Crown Counsel Association for five minutes. Thank you.

**Adam Dalrymple, President and Vice-President, Canadian Association of Crown Counsel, BC Crown Counsel Association:** Thank you. My name is Adam Dalrymple. I'm the President of the British Columbia Crown Counsel Association and the Vice President of the Canadian Association of Crown Counsel.

I am employed as a Crown counsel in Vancouver, British Columbia, and I have been a front-line criminal prosecutor with the B.C. Prosecution Service for over 18 years. My experience includes working in Canada's first community court, Downtown Community Court on Vancouver's Downtown Eastside, Richmond Provincial Court, Vancouver's youth court, and the Indigenous community of Bella Coola on British Columbia's central coast. I've conducted countless bail hearings, trials and sentences over the course of my career. I have prosecuted sexual offences, repeat violent offenders, intimate partner violence, prolific property offenders and murder.

I am honoured to be invited, on behalf of our associations, to be a witness before this committee, and I must preface my comments by saying that I am not permitted to speak about specific cases or active prosecutions. I also do not speak on behalf of the BC Prosecution Service or the Government of British Columbia.

As President of the BC Crown Counsel Association, I represent approximately 530 front-line criminal prosecutors who conduct bail hearings, trials, sentencings and appeals in British Columbia.

Our association was established 33 years ago. As Vice-President of the Canadian Association of Crown Counsel, I represent approximately 8,000 government lawyers and criminal prosecutors employed by the provinces and the federal government. Crown counsels are quasi-judicial. Pursuant to the seminal decision of the Supreme Court of Canada in *R. v. Boucher*, we act as ministers of justice. Our role is not to seek a conviction at all costs; rather, we must make objective and impartial decisions grounded in law, evidence and the public interest.

The law of bail and sentencing, particularly in respect to repeat and violent offenders, is at the forefront of Canadians' minds. In my role as President of the BC Crown Counsel Association, I have travelled our province and listened to

**La vice-présidente :** Merci. Nous allons maintenant donner la parole au représentant de la B.C. Crown Counsel Association, qui disposera de cinq minutes. Merci.

**Me Adam Dalrymple, président, BC Crown Counsel Association, et vice-président, Association canadienne des juristes de l'État :** Merci. Je m'appelle Adam Dalrymple. Je suis président de la British Columbia Crown Counsel Association, et vice-président de l'Association canadienne des juristes de l'État.

Je suis procureur de la Couronne à Vancouver, en Colombie-Britannique, et je travaille en première ligne comme procureur au criminel au sein du Service des poursuites de la Colombie-Britannique depuis plus de 18 ans. J'ai notamment exercé mes fonctions au premier tribunal communautaire du Canada, la Downtown Community Court, située dans le quartier Downtown Eastside de Vancouver, ainsi qu'à la Cour provinciale de Richmond, au tribunal de la jeunesse de Vancouver et au sein de la communauté autochtone de Bella Coola, sur la côte centrale de la Colombie-Britannique. Au cours de ma carrière, j'ai mené d'innombrables audiences de mise en liberté sous caution, procès et audiences de détermination de la peine. J'ai été procureur dans des affaires d'agressions sexuelles, de récidivistes violents, de violence entre partenaires intimes, de contrevenants coupables de nombreux crimes contre les biens et de meurtres.

C'est un honneur pour moi d'avoir été invité, au nom des associations que je représente, à témoigner devant ce comité. Je tiens toutefois à préciser d'emblée que je ne suis pas autorisé à parler de cas particuliers ni de poursuites en cours. Sachez également que je ne m'exprime pas au nom du Service des poursuites de la Colombie-Britannique ni du gouvernement de la Colombie-Britannique.

En tant que président de la BC Crown Counsel Association, je représente environ 530 procureurs au criminel de première ligne qui interviennent dans des audiences de mise en liberté sous caution, des procès, des audiences de détermination de la peine et des procédures d'appel en Colombie-Britannique.

L'association a été fondée il y a 33 ans. En tant que vice-président de l'Association canadienne des juristes de l'État, je représente environ 8 000 juristes de l'État et procureurs au criminel employés par les provinces et le gouvernement fédéral. Les juristes de l'État exercent des fonctions quasi judiciaires. Conformément à la décision faisant autorité en la matière, rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *R. c. Boucher*, nous agissons en tant que ministres de la Justice. Notre rôle n'est pas de rechercher une condamnation à tout prix, mais plutôt de prendre des décisions objectives et impartiales fondées sur le droit, la preuve et l'intérêt public.

Les lois qui régissent la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine, en particulier en ce qui concerne les récidivistes et les auteurs d'infractions violentes, préoccupent vivement les Canadiens. En ma qualité de président de la BC

mayors, council members, business organizations, citizens and front-line prosecutors. This outreach, coupled with my years of experience in the criminal courts, informs our views on this important topic.

Our association would urge legislators and policy-makers to look at the issue of bail and sentencing in Canada from a holistic perspective. Not one level of government in our Canadian federation holds all the answers, and there is no quick fix.

Funding one part of the justice system without considering the others will create an imbalance in the system, leading to choke points and exacerbating the problems we currently experience. An investment in one criminal justice partner must be met with reciprocal investments in others. Absent that, the intended objectives cannot be fully realized.

Given the division of powers, as you know, the federal government is charged with deciding what is criminal in our criminal justice system.

The provinces are largely responsible for the administration of justice. This means that most of our criminal courts and prosecution services are funded and staffed by the provinces. Many of the social services we provide to our most vulnerable citizens fall on the shoulders of the provincial and municipal governments.

While enacting tougher laws may assist, it is not sufficient to address offending in our communities. Aggravating features, tougher language, more reverse onuses and consecutive sentencing will not, alone, solve the issues of our citizens, communities and businesses. Laws must be strengthened with sufficient front-line resources and services to prevent, investigate and prosecute offences. Absent adequate funding for police and prosecutors, the creation of reverse onuses on bail, new aggravating features and consecutive sentencing will only have a minor impact on public safety.

Let me be clear: more reverse onuses will mean more contested and lengthier bail hearings. Prosecutors will require more time to prepare quality submissions to the court during these lengthier and contested hearings. Eliminating conditional sentence orders for offences will mean there will be fewer guilty pleas and more trials.

Crown Counsel Association, j'ai parcouru la province et écouté les maires, les conseillers municipaux, les organisations professionnelles, les citoyens et les procureurs de première ligne. Ces échanges, combinés à mes années d'expérience au sein des tribunaux pénaux, éclairent notre point de vue sur ce sujet important.

L'association exhorte les législateurs et les décideurs à examiner la question de la mise en liberté sous caution et de la détermination de la peine au Canada dans une perspective globale. Aucun pouvoir public au sein de la fédération canadienne ne détient à lui seul toutes les réponses, et il n'existe pas de solution miracle.

Financer une partie du système de justice sans tenir compte des autres entraînera un déséquilibre dans le système, ce qui créera des goulots d'étranglement et exacerbera les problèmes que nous connaissons actuellement. Tout investissement dans l'un des partenaires du système de justice pénale doit s'accompagner d'investissements réciproques dans les autres. Sans cela, il sera impossible d'atteindre pleinement les objectifs visés.

Comme vous le savez, la répartition des pouvoirs attribue au gouvernement fédéral la responsabilité de définir ce qui constitue un délit dans notre système de justice pénale.

Les provinces assument en grande partie la responsabilité de l'administration de la justice. Cela signifie que la plupart des tribunaux pénaux et des services de poursuite sont financés et dotés en personnel par les provinces. En outre, le gouvernement provincial et les administrations municipales assurent la prestation d'une grande partie des services sociaux destinés aux citoyens les plus vulnérables.

Si l'adoption de lois plus sévères peut contribuer à la lutte contre la criminalité, elle ne suffit pas à elle seule à résoudre les problèmes de délinquance dans les communautés. Les circonstances aggravantes, un libellé plus sévère, la multiplication des renversements du fardeau de la preuve et les peines consécutives ne suffiront pas, à eux seuls, à résoudre les problèmes des citoyens, des communautés et des entreprises. Le renforcement des lois doit s'accompagner de ressources et de services suffisants sur le terrain pour prévenir les infractions, enquêter sur elles et en traduire les auteurs en justice. En l'absence d'un financement adéquat pour la police et les procureurs, le renversement du fardeau de la preuve relativement à la mise en liberté sous caution, l'introduction de nouvelles circonstances aggravantes et les peines consécutives n'auront que peu d'effet sur la sécurité publique.

Soyons clairs : la multiplication des cas où l'on renverse le fardeau de la preuve entraînera un nombre accru d'audiences de mise en liberté sous caution contestées et prolongées. Les procureurs auront besoin de plus de temps pour préparer les arguments qu'ils présenteront au tribunal au cours de ces audiences prolongées et contestées. La suppression des

Trials are resource intensive. They take more time for prosecutors and the courts. Tougher sentences will result in fewer pleas, more trials and longer delays. Without a commensurate investment in operational resources — prosecutors, support staff, sheriffs/special constables, infrastructure and technology — these changes will likely not fully achieve their objectives. Prosecutors will be forced to prioritize and triage. Longer court lists, more contested hearings and trials without support will lead to more burnout, more PTSD and less job satisfaction. I fear this will result in an exodus of experienced Crown attorneys from front-line positions and contribute to a constant turnover of new prosecutors. That is a loss for our prosecution services, the law and public safety.

If our legislators want to enhance public safety and rebuild public confidence in our justice system, we must deliver more than tougher laws. We must recognize that our justice system is rapidly changing, and we need to keep pace by making meaningful investments in people and technology in the system. Ensure front-line prosecutors have sufficient people and reliable and efficient technology to be effective at their jobs. Make sure our front-line prosecutors are not burning out or suffering from secondary trauma stress or PTSD. Give them reliable and modern technology they can use to make their job more efficient. For example, we call on the federal government to implement a national bail information repository where a prosecutor in Manitoba can call up a court order, warrant or file summary from British Columbia at the click of a button and make those submissions to a justice or judge at a bail hearing. That is just one example of where the federal government can assist in a meaningful way.

While we appreciate that the hiring of most criminal prosecutors is within the provincial domain, we stress the importance of a coordinated, multi-faceted approach by governments. It's not enough to say we spent this many millions of dollars on this or that. We want to demonstrate and deliver objectively verifiable results. By limiting the ratio of front-line Crown to accused —

ordonnances de sursis pour certaines infractions se traduira par une diminution des plaidoyers de culpabilité et une augmentation du nombre de procès.

Les procès mobilisent d'importantes ressources. Ils accaparent davantage les procureurs et les tribunaux. Des peines plus sévères entraîneront une diminution des plaidoyers de culpabilité et une augmentation du nombre de procès, ce qui ralentira l'administration de la justice. Sans un investissement proportionné dans les ressources d'exploitation, c'est-à-dire les procureurs, le personnel de soutien, les shérifs, les agents spéciaux, les infrastructures et les technologies, ces changements risquent de ne pas produire les résultats escomptés. Les procureurs seront contraints d'établir des priorités et de trier les dossiers. Les rôles d'audience plus chargés et le nombre accru d'audiences contestées et de procès menés sans soutien risquent de causer davantage d'épuisement professionnel et de troubles de stress post-traumatique, ainsi qu'une baisse de la satisfaction au travail. Je crains que cela conduise les procureurs chevronnés à quitter les postes de première ligne et contribue au renouvellement constant des procureurs, ce qui serait une perte pour les services de poursuite, le droit et la sécurité publique.

Si les législateurs souhaitent renforcer la sécurité publique et rétablir la confiance du public dans le système de justice, un renforcement des lois ne suffit pas. Il faut reconnaître que le système de justice évolue rapidement et suivre le rythme en investissant de manière importante dans les ressources humaines et les technologies qui le composent. Il faut veiller à ce que les procureurs de première ligne disposent d'effectifs suffisants et de technologies fiables et efficaces pour accomplir leur travail avec efficacité. Il faut prévenir l'épuisement professionnel, le stress traumatique secondaire et le trouble de stress post-traumatique chez les procureurs de première ligne. Il faut leur fournir des technologies fiables et modernes pour leur permettre de travailler plus efficacement. Par exemple, nous demandons au gouvernement fédéral de créer un répertoire national de renseignements sur la mise en liberté sous caution, grâce auquel un procureur du Manitoba pourrait, d'un simple clic, consulter une ordonnance judiciaire, un mandat ou un résumé de dossier provenant de la Colombie-Britannique et présenter ces documents à un juge ou à un juge de paix au cours d'une audience de mise en liberté sous caution. Ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres de la manière dont le gouvernement fédéral peut apporter une aide concrète.

Nous comprenons que le recrutement de la plupart des procureurs au criminel relève de la compétence des provinces, mais nous insistons sur l'importance d'une approche coordonnée et multidimensionnelle de la part des gouvernements. Dire qu'on a dépensé tant de millions de dollars pour telle ou telle chose ne suffit pas. Il faut présenter des résultats objectivement vérifiables. En limitant le ratio entre le nombre de procureurs de première ligne et celui des prévenus...

**The Deputy Chair:** Excuse me. Could you wrap up, please? You are about 90 seconds over. Perhaps there will be some opportunity to elaborate during questions. Thank you.

**Mr. Dalrymple:** One case in point is the ReVOII system here in British Columbia, the Repeat Violent Offending Intervention Initiative. Developed by the Government of British Columbia, this is an example of a multi-agency approach that can reduce offending, uphold the rule of law, enhance public confidence in the justice system and keep our communities safe. I understand from front-line prosecutors that ReVOII has had an 85% success rate in terms of getting detention when asked for by a prosecutor. In some cases it's 92%.

We have to have the courage to invest in these programs.

**The Deputy Chair:** When I say wrap up, I mean ten seconds, not 40. Thank you. I appreciate that.

Now we will proceed to questions from senators. I will say that I ask both questions, and the responses be limited to four minutes, but I will be strict on the four minutes so I do not have to limit you to three so that all senators have an opportunity to participate. We will start with Senator Miville-Dechêne.

[Translation]

**Senator Miville-Dechêne:** My question is for Ms. Sharma.

Thank you for talking about intimate partner violence and about what you have done to try to address the shortcomings in the system prior to sentencing.

What steps have you taken to support victims at hearings and when decisions are made regarding the alleged perpetrator's bail? What are you doing? Recently, witnesses from Quebec told us that the province now has specialized courts and organizations that contact the women to ensure that they are warned and that they can protect themselves. There is also the issue of electronic monitoring bracelets. What proactive measures are you taking in British Columbia to protect alleged victims?

[English]

**Ms. Sharma:** Thank you, senator, for that excellent question. We are looking at what Quebec is doing, actually. I think there are some examples there of the system. We have a whole bunch of work going on. I asked Dr. Kim Stanton about a year ago to look at our system and see where improvements could happen,

**La vice-présidente :** Excusez-moi. Pourriez-vous conclure, s'il vous plaît? Vous avez dépassé votre temps de parole d'environ 90 secondes. Vous aurez peut-être l'occasion de développer vos propos lorsque vous répondrez à des questions. Merci.

**Me Dalrymple :** Le système ReVOII, ici en Colombie-Britannique, en est un bon exemple. Il s'agit de l'initiative d'intervention auprès des récidivistes violents. Mis au point par le gouvernement de la Colombie-Britannique, ce système illustre une approche multipartite qui permet de réduire la criminalité, de faire respecter la primauté du droit, de renforcer la confiance du public dans le système de justice et d'assurer la sécurité des communautés. D'après ce que me disent les procureurs de première ligne, le ReVOII affiche un taux de réussite de 85 % lorsqu'il s'agit d'obtenir une détention à la demande d'un procureur. Dans certains cas, ce taux atteint 92 %.

Nous devons avoir le courage d'investir dans ce type de programmes.

**La vice-présidente :** Quand je demande de conclure, je veux dire en 10 secondes, pas en quarante. Merci.

Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Je demande de limiter les questions et les réponses à quatre minutes, et je ferai respecter ce délai de manière stricte afin de ne pas avoir à vous limiter à trois minutes. Ainsi, tous les sénateurs auront l'occasion de poser une question. Nous commencerons par la sénatrice Miville-Dechêne.

[Français]

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Ma question s'adresse à Mme Sharma.

Je vous remercie d'avoir parlé de violence entre partenaires intimes et de ce que vous avez fait pour essayer de combler les lacunes du système avant la sentence.

Quelles initiatives avez-vous prises pour accompagner les victimes au moment des audiences et de la décision sur la mise en liberté sous caution du présumé agresseur? Qu'est-ce que vous faites? Récemment, des témoins du Québec nous expliquaient qu'il y a maintenant des tribunaux spécialisés dans la province, de même que des organismes qui communiquent avec les femmes pour s'assurer qu'elles sont prévenues et qu'elles peuvent se protéger. Il y a aussi la question des bracelets. Or, que faites-vous en amont en Colombie-Britannique pour protéger les présumées victimes?

[Traduction]

**Mme Sharma :** Je vous remercie, madame la sénatrice, de cette excellente question. Nous examinons actuellement ce qui se fait au Québec. Je pense qu'il y a là quelques exemples de ce à quoi pourrait ressembler le système. Nous avons entrepris toute une série de démarches. Il y a environ un an, j'ai demandé à

particularly with intimate partner violence or gender-based violence. She has armed me with 21 recommendations that we are working on. I think a couple of the points that address your question directly are safe support programs for the justice system where women who are coming forward with intimate partner violence, including in family court, can get support when they're facing their accuser. We have victim-support services through our criminal justice system as well that are in place for people going through it.

It's my view as Attorney General, and certainly the work I've been doing, that the justice system needs to do a lot better when it comes to not only the prosecution of this, but also the way that it's done. We are actively working on many reforms.

One of the things that I'm excited about is, in a couple of weeks, we will be hosting a risk-assessment forum with all of the front-line workers who deal with it, as well as decision-makers like police and prosecutors, everybody who is relevant to the issue to understand when the safety risk assessments are done and how they're done and where the gaps are so we can understand how we assess what high risk is. Once a woman comes forward in this system, they're asking for safety. They're reporting to the police and asking for safety for themselves, and they expect that, and sometimes it's the most dangerous time for them. We want to really tighten that up across the system, so every actor is doing the appropriate risk assessment at the right level and putting the safety measures in place for that person. There are examples of really good case studies of how that's worked. We're actively working on that reform, and I think it's an important question. Thank you for that.

[Translation]

**Senator Miville-Dechêne:** I have a quick question for Mr. Dalrymple. You spoke about a program that seems to be working for repeat offenders. Can you tell me about that in less than a minute? What is this program that you mentioned at the end of your presentation?

[English]

**Mr. Dalrymple:** Thank you for that. The acronym is ReVOII — Repeat Violent Offending Intervention Initiative — a program set up by our current government, Ms. Sharma's ministry, in respect to repeat violent offenders. Essentially, there are approximately 20 prosecutors in the province in five different regions who carry a caseload of 20 offenders that they monitor intensely, and they get a lot of collateral information on from,

Mme Kim Stanton d'analyser notre système et de cerner les améliorations possibles, en particulier en ce qui concerne la violence entre partenaires intimes ou la violence fondée sur le sexe. Elle m'a remis 21 recommandations sur lesquelles nous travaillons actuellement. Les éléments que je peux donner en réponse à votre question comptent notamment les programmes de soutien en sécurité du système judiciaire qui offrent un appui aux femmes qui dénoncent des cas de violence entre partenaires intimes, y compris devant le tribunal de la famille, lorsqu'elles doivent faire face à leur agresseur. Notre système de justice criminelle dispose également de services d'aide aux victimes destinés aux personnes qui doivent avoir recours au système.

En tant que procureure générale, et au vu du travail que j'ai accompli, je suis d'avis que le système judiciaire doit faire beaucoup mieux, non seulement en matière de poursuites, mais aussi dans la manière dont celles-ci sont menées. Nous travaillons activement à de nombreuses réformes.

L'une des choses qui me réjouit particulièrement, c'est que, dans quelques semaines, nous organiserons un forum sur l'évaluation des risques avec tous les intervenants de première ligne qui s'occupent de ces questions, ainsi que les décideurs tels que la police et les procureurs, c'est-à-dire toutes les personnes concernées par ce sujet, afin de comprendre à quel moment les évaluations des risques pour la sécurité sont effectuées, comment elles sont menées et où se situent les lacunes, pour que nous puissions mieux cerner ce qu'est un risque élevé. Quand une femme fait appel au système, c'est parce qu'elle veut assurer sa sécurité. Elle porte plainte auprès de la police et demande qu'on assure sa sécurité; c'est ce qu'elle attend, et c'est parfois le moment le plus dangereux pour elle. Nous voulons vraiment renforcer cela à tous les niveaux du système, afin que chaque acteur procède à l'évaluation des risques appropriée au niveau adéquat et mette en place les mesures de sécurité nécessaires pour cette personne. Il existe de très bons exemples concrets montrant que cela fonctionne. Nous travaillons activement à cette réforme, et je pense que c'est une question importante. Merci.

[Français]

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Une question rapide pour M. Dalrymple. Vous avez parlé d'un programme qui semble fonctionner pour les multirécidivistes. En moins d'une minute, pouvez-vous nous expliquer de quoi il s'agit? Quel est ce programme dont vous avez parlé à la fin de votre intervention?

[Traduction]

**Me Dalrymple :** Merci de votre question. L'acronyme est ReVOII, pour Repeat Violent Offending Intervention Initiative; c'est un programme mis en place par le gouvernement actuel, le ministère de Mme Sharma, concernant les récidivistes violents. Concrètement, il y a environ 20 procureurs dans la province, répartis dans 5 régions différentes, qui sont chargés de suivre de près 20 délinquants chacun; ils reçoivent de nombreuses

say, community corrections or probation or things like that. They have transcripts from previous sentencing hearings, they're fully supported by paralegals and/or assistants, and they work in a multidisciplinary group with corrections, police — in some cases forensics and mental health experts — and they gather this information together. If a person commits a crime and they're in custody, that prosecutor, who becomes very familiar with that offender given they have access to all of the information, current court orders can use that information in an effort to hold that offender accountable. That doesn't necessarily mean sending them to jail. It may mean making sure if they are committed to getting support for a substance use dependency or something like that, they go there and they're held accountable. So if they do breach, that prosecutor is immediately notified —

[Translation]

**Senator Miville-Dechêne:** Thank you. We have very little time. Thank you for that information.

[English]

**Senator Simons:** Mr. Dalrymple painted a pretty grim picture of what could happen if there are not sufficient resources added to the system to balance off the new demands that this legislation will create. I have to say, Mr. Dalrymple, we heard very similar testimony from your colleague from Ontario a couple of weeks ago.

My question is to the two attorneys general. This legislation has the potential to create many more court cases and longer backlogs in the courts, and to create much more pressure on remand systems. Are provinces willing to step up and pay for the logical consequences of this legislation? Mr. Wiebe, I'll start with you.

**Mr. Wiebe:** Thanks for the question. The short answer is yes. We are prepared to step up and, in fact, have already begun doing so. Here in the province of Manitoba that started with a commitment to law enforcement, specifically around the issue of bail. We've stood up here in the City of Winnipeg 12-member units that have been tasked with going after high-risk, repeat offenders. Across the province, we have an integrated unit that targets high-risk offenders throughout the province.

informations complémentaires provenant, par exemple, des services correctionnels communautaires, d'agents de probation ou d'autres sources similaires. Ils ont accès aux transcriptions des audiences de détermination de la peine antérieures, ils sont pleinement soutenus par des parajuristes ou des assistants, et ils travaillent au sein d'un groupe multidisciplinaire avec les services correctionnels, la police et, dans certains cas, des experts en criminalistique et en santé mentale, et ils rassemblent ces informations. Si une personne commet un crime et se trouve en détention, ce procureur, qui connaît très bien ce délinquant puisqu'il a accès à toutes les informations et aux ordonnances des tribunaux en vigueur, peut utiliser ces informations pour veiller à ce que ce délinquant réponde de ses actes. Cela ne signifie pas nécessairement l'envoyer en prison. Cela peut signifier s'assurer que, s'il s'engage à suivre un traitement pour une dépendance à une substance ou quelque chose de ce genre, il s'y rend et qu'il soit tenu de rendre des comptes. Ainsi, si le délinquant manque à ses obligations, le procureur en est immédiatement informé...

[Français]

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Je vous remercie. On a très peu de temps, merci pour ces informations.

[Traduction]

**La sénatrice Simons :** Me Dalrymple a brossé un tableau plutôt sombre de ce qui pourrait se passer si le système ne bénéficiait pas de ressources supplémentaires suffisantes pour faire face aux nouvelles exigences que ce projet de loi va engendrer. Je dois dire, monsieur Dalrymple, que nous avons entendu un témoignage très similaire de la part de votre collègue de l'Ontario il y a quelques semaines.

Ma question s'adresse aux deux procureurs généraux. Ce projet de loi risque d'entraîner une augmentation considérable du nombre d'affaires judiciaires et d'allonger les arriérés des tribunaux, tout en exerçant une pression bien plus forte sur les systèmes de détention provisoire. Les provinces sont-elles prêtes à prendre leurs responsabilités et à assumer les conséquences financières logiques de ce projet de loi? Monsieur Wiebe, je vais commencer par vous.

**M. Wiebe :** Je vous remercie de votre question. La réponse courte est oui. Nous sommes prêts à assumer nos responsabilités et, d'ailleurs, nous avons déjà commencé à le faire. Ici, au Manitoba, cela a commencé par un engagement envers les forces de l'ordre, plus particulièrement en ce qui concerne la question de la mise en liberté sous caution. Nous avons mis en place ici, dans la ville de Winnipeg, des unités de 12 membres chargées de traquer les récidivistes à haut risque. À l'échelle de la province, nous disposons d'une unité intégrée qui cible les délinquants à haut risque sur tout le territoire.

Likewise, within the court's 35 new Crown prosecutors and additional court clerks and additional resources to keep our courts running efficiently. In corrections, we're building a new justice facility, a centre for justice, that will really be that holistic new way of dealing with offenders that will focus on rehabilitation.

We've been clear. This is as much the province's role as it is the federal government's. We want the changes that will help us do the work, but we see our role as being a partner, and that means diverting significant resources in Budget 2026 to make that happen.

**Senator Simons:** My own daughter is a young civil litigator in Vancouver, and I hear about the stacking problem from her all the time, hours and hours and hours that counsel spend in courtrooms unable to speak to the judge, unable to get off the docket. You just heard from Mr. Dalrymple, what is British Columbia going to do to make sure the worst-case scenario he paints does not come to pass in British Columbia courtrooms?

**Ms. Sharma:** Yes, it is a good question, and, of course, the administration of justices is our job as attorneys general, and in our provinces we've been steadily increasing our resources to our courts, and it is part of our job to assess what's needed.

It's not a question just of resources, if I might, it's also a question of how we do things and how we use up court time. We're having an active conversation with different levels of the chiefs of my judiciary to talk about that. Because if it was just a matter of resources, we have an almost a fully staffed judiciary. What I hear from people is that more complicated matters are hitting the courts, and they're taking longer. Although we have fewer cases overall, if you track the number, the complexity has increased, so we really need to tackle how we do things, and that is an active conversation in B.C.

If I can have a minute to talk about ReVOII and the Chronic Property and Public Disorder Intervention Initiative, or C-POII, I would take a minute to take a look at our recent data report. I think it's really important to show when we make investments that are directed to cut the cycle of violence, it helps, and we're expanding that program to not just repeat offenders to chronic property offenders, too.

De même, nous avons recruté 35 nouveaux procureurs de la Couronne, ainsi que des greffiers et des ressources supplémentaires pour assurer le bon fonctionnement des tribunaux de la province. Dans le domaine correctionnel, nous construisons un nouvel établissement, un centre de justice, qui mettra véritablement en œuvre cette nouvelle approche holistique de la prise en charge des délinquants, axée sur la réadaptation.

Nous avons été clairs. Autant la province que le gouvernement fédéral ont un rôle à jouer. Nous voulons des changements qui nous aideront à accomplir notre travail, mais nous considérons que notre rôle est celui d'un partenaire, ce qui signifie que des ressources importantes doivent être allouées dans le budget de 2026 pour que nous puissions atteindre nos objectifs.

**La sénatrice Simons :** Ma propre fille est une jeune avocate spécialisée en droit civil à Vancouver, et elle me parle sans cesse du problème de l'accumulation des affaires, des heures et des heures que les avocats passent dans les salles d'audience sans pouvoir s'adresser au juge, sans pouvoir faire avancer leur dossier. Vous venez d'entendre ce que M. Dalrymple a dit. Que va faire la Colombie-Britannique pour s'assurer que le scénario catastrophe qu'il dépeint ne se produise pas dans les tribunaux de la province?

**Mme Sharma :** Oui, c'est une bonne question, et bien sûr, l'administration de la justice relève de notre responsabilité en tant que procureurs généraux. Dans nos provinces respectives, nous avons régulièrement augmenté les ressources allouées à nos tribunaux, et il nous appartient d'évaluer les besoins.

Ce n'est pas seulement une question de ressources, si je peux me permettre, c'est aussi une question de méthode de travail et de la manière dont nous utilisons le temps des tribunaux. Nous menons actuellement des discussions avec les différents niveaux de la hiérarchie judiciaire à ce sujet. En effet, il ne peut s'agir que d'une question de ressources, puisque notre système judiciaire dispose d'un effectif presque complet. Ce que j'entends dire, c'est que des affaires plus complexes aboutissent devant les tribunaux et qu'elles prennent plus de temps. Bien que nous ayons globalement moins d'affaires, si on examine les chiffres, on voit que la complexité des affaires a augmenté; nous devons donc vraiment nous pencher sur notre façon de faire, et c'est un sujet de discussion présentement en Colombie-Britannique.

Si vous me permettez de prendre une minute pour parler de l'initiative ReVOII et de la Chronic Property and Public Disorder Intervention Initiative, ou C-POII, une initiative concernant les infractions répétées contre les biens et le désordre public, je voudrais que nous parlions un instant de dernier rapport de données. Je pense qu'il est vraiment important de montrer que lorsque nous réalisons des investissements visant à briser le cycle de la violence, cela porte ses fruits; nous étendons d'ailleurs ce programme non seulement aux récidivistes, mais aussi aux auteurs d'infractions répétées contre les biens.

**The Deputy Chair:** By the way, Minister Sharma, I wanted to thank you for bringing up the case of Bailey McCourt. Earlier this week Bailey's Law — the private member's bill tabled by B.C. Member of Parliament, Frank Caputo — passed in the House of Commons and came to the Senate, so we'll soon be looking at that as well. I wanted to mention that. I know her family is paying close attention to these proceedings.

**Senator Pate:** Thank you to our witnesses.

I want to start with you, Minister Sharma. Thank you for all the work you have done, and thank you for mentioning the intervention programs that you just did.

As you are, no doubt, aware, those kinds of intervention programs existed 30, 40 years ago. It's almost like they're relapsing or something.

Your province has also taken the lead — and thank you for Dr. Stanton's report — at different times on recommending things like the need for taking violence against women seriously, ensuring the supports are in place, including income, housing and other supports.

But it seems like the focus has been more on the so-called law-and-order approach than some of the interventions. I notice, for instance, the federal public safety department has made an investment of \$750,000 in a new initiative for youth safety and well-being. But that amount is far outstripped by what it will cost to jail folks who need these kinds of supports.

I'm curious how you're managing that balance because, as you well know — and certainly for Minister Wiebe as well — the likelihood of the overrepresentation of more Indigenous people, and particularly Indigenous women who, when their needs are not taken care of, is a massive concern, most particularly in Manitoba. I'm curious as to — first, Minister Sharma, and then, Minister Wiebe — how you're taking it on?

**Ms. Sharma:** Thanks for the question. In B.C., we've been thinking about safer communities holistically. What is a safer community? It's not just a criminal justice system, but having people supported through their journeys, through mental health challenges and also through housing and poverty reduction. We have a comprehensive approach when it comes to responding.

In particular, with respect to my job — which is the justice system — we need to make sure that the right interventions are happening at the right time. We've expanded with our Indigenous Justice Strategy. There are 15 Indigenous justice

**La vice-présidente :** Au fait, madame la ministre Sharma, je tenais à vous remercier d'avoir évoqué le cas de Bailey McCourt. En début de semaine, la loi de Bailey — un projet de loi d'initiative parlementaire déposé par le député de la Colombie-Britannique Frank Caputo — a été adoptée par la Chambre des communes et renvoyée au Sénat; nous allons donc bientôt l'examiner également. Je tenais à le mentionner. Je sais que sa famille suit de près ces débats.

**La sénatrice Pate :** Je remercie tous les témoins.

Je voudrais commencer par vous, madame la ministre Sharma. Je vous remercie de tout le travail que vous avez accompli, et je vous remercie d'avoir évoqué les programmes d'intervention dont vous venez de parler.

Vous le savez sans doute, ce genre de programmes d'intervention existait il y a 30 ou 40 ans. C'est presque comme s'ils faisaient un retour en force.

Votre province a également pris les devants — et merci pour le rapport de Mme Stanton — à différentes occasions en recommandant, par exemple, de prendre au sérieux la violence faite aux femmes et de veiller à ce que des mesures de soutien soient en place, notamment en matière de revenus, de logement et d'autres aides.

Il semble toutefois que l'accent ait été davantage mis sur l'approche dite « de maintien de l'ordre » que sur certaines interventions. Je remarque, par exemple, que le ministère fédéral de la Sécurité publique a investi 750 000 \$ dans une nouvelle initiative pour la sécurité et le bien-être des jeunes. Or, ce montant est largement dépassé par ce qu'il en coûtera pour incarcérer des personnes qui ont besoin de ce type de soutien.

Je suis curieuse de savoir comment vous gérez cet équilibre, car, comme vous le savez bien — et cela vaut certainement aussi pour vous, monsieur le ministre Wiebe —, le risque de surreprésentation des Autochtones, et en particulier des femmes autochtones dont les besoins ne sont pas pris en charge, est une préoccupation majeure, surtout au Manitoba. Je suis curieuse de savoir comment vous abordez cette question; d'abord, madame la ministre Sharma, puis monsieur le ministre Wiebe.

**Mme Sharma :** Je vous remercie de votre question. En Colombie-Britannique, nous avons réfléchi de manière globale à la sécurité des communautés. Qu'est-ce qu'une communauté plus sûre? Cela ne se résume pas au système de justice criminelle; il faut aussi soutenir les gens tout au long de leur parcours, qu'il s'agisse de problèmes de santé mentale, de logement ou de lutte contre la pauvreté. Notre réponse repose sur une approche globale.

En particulier, en ce qui concerne mon domaine de compétence, le système judiciaire, nous devons nous assurer que les interventions appropriées surviennent au bon moment. Nous avons élargi notre champ d'action grâce à notre stratégie de

centres operating across the province. I know you know this, senator, but they're doing front-line work in terms of what an Indigenous person is facing with the system at that time. There are great stories coming of it.

We also started, in partnership with the federal government, a diversion program in Prince George where, if you can get young people at the right time — or the person at the right time who commits an offence that is not at a serious level — connected to culture and get them on a different path, we're seeing great results with that.

The reason we expanded our ReVOII, the repeat violent offender program, is because what we found — and those stats are remarkable, for around 70% of the people that got intervention with those targeted resources, they sought out help and stayed with that help. If they actually were a harm to the community and needed incarceration, the detention rates were increased.

The C-POII program is going to be focused on chronic property offenders. We hear from many municipalities there are 15 people that keep causing problems. That's usually a small number. We want to circle around those people with the right interventions. I think these changes in the Criminal Code also assist with that.

**Senator Pate:** Minister Wiebe?

**Mr. Wiebe:** I wish to echo some of the important work that's being done here in Manitoba. Of course, partnership is the key. We have a fundamental advantage in Manitoba to have already developed the kinds of partnerships that will allow restorative justice programs, healing lodges and the kind of deep relationship building with Indigenous communities that will allow us to deal with that overrepresentation.

It's a mandate letter item, of course directed by Premier Wab Kinew; in our work, it is the foundation and core of everything we do. If I had more time, we could talk about some of those important investments. But diversion and restorative justice are certainly the core of what we're looking at.

**Senator Pate:** Perhaps you could send that in writing. Thank you.

**The Deputy Chair:** Sure.

**Mr. Wiebe:** Thank you.

**The Deputy Chair:** If you could send that in writing, that would be great. Thank you.

justice autochtone. Quinze centres de justice autochtones sont en activité dans toute la province. Je sais que vous le savez, sénatrice, mais ils effectuent un travail de première ligne en réponse aux difficultés auxquelles une personne autochtone est confrontée au sein du système dans une telle situation. On entend beaucoup parler en bien.

Nous avons également lancé, en partenariat avec le gouvernement fédéral, un programme de déjudiciarisation à Prince George qui donne d'excellents résultats lorsque nous parvenons à mettre les jeunes — ou la personne qui commet une infraction de gravité mineure — en contact avec leur culture au bon moment et à les orienter vers une autre voie.

La raison pour laquelle nous avons élargi notre programme ReVOII, destiné aux récidivistes violents, c'est que nous avons constaté — et ces statistiques sont remarquables — qu'environ 70 % des personnes ayant bénéficié d'une intervention grâce à ces ressources ciblées ont cherché de l'aide et ont continué à y avoir recours. Dans les cas où elles représentaient un danger pour la communauté et devaient être incarcérées, les taux de détention ont augmenté.

Le programme C-POII va se concentrer sur la délinquance répétée contre les biens. De nombreuses municipalités nous signalent que les mêmes 15 personnes sur leur territoire ne cessent de causer des problèmes. C'est généralement un petit nombre. Nous voulons nous concentrer sur ces personnes avec les interventions appropriées. Je pense que ces modifications au Code criminel nous aideront.

**La sénatrice Pate :** Monsieur le ministre Wiebe?

**M. Wiebe :** Je tiens à souligner certains des efforts importants qui sont déployés ici, au Manitoba. Évidemment, il est essentiel de travailler en partenariat. Nous disposons d'un atout majeur au Manitoba, puisque nous avons déjà mis en place le type de partenariats qui permettront de mettre en œuvre des programmes de justice réparatrice et des centres de guérison et de nouer des relations solides avec les communautés autochtones pour lutter contre cette surreprésentation.

C'est un point de la lettre de mandat remise par le premier ministre Wab Kinew; ce principe est au cœur de tout ce que nous faisons. Si j'avais plus de temps, nous pourrions parler de certains de ces investissements importants. La déjudiciarisation et la justice réparatrice sont assurément au cœur de nos préoccupations.

**La sénatrice Pate :** Peut-être pourriez-vous nous en dire plus par écrit. Merci.

**La vice-présidente :** Bien sûr.

**M. Wiebe :** Merci.

**La vice-présidente :** Si vous pouviez nous envoyer ces renseignements par écrit, ce serait apprécié. Merci.

[*Translation*]

**Senator Oudar:** I am pleased to continue the discussion on the implementation of community programs. I applaud the initiatives undertaken by British Columbia, which has been a leader in developing bail supervision programs and alternative measures.

The Canadian Civil Liberties Association told us that setting aside the principle of restraint could undermine the remedial provisions. In British Columbia's experience, how effective have community-based bail supervision programs and tailored cultural support programs been in reducing recidivism?

I would like you to comment on that statement by the Canadian Civil Liberties Association with which you probably disagree. Could setting aside the principle of restraint undermine the effectiveness of Bill C-14?

I would first like to hear from Ms. Sharma and then from Mr. Wiebe.

[*English*]

**Ms. Sharma:** Thank you. I appreciate the question.

I think it's very important in a democracy where people have rights, that we have the right balance and we strike the right balance all the time; it's why we have checks and balances in the system, and a free and independent court system that can make sure that legislatures are not stepping too far beyond correcting that balance as societies evolve. I take the point of the Canadian Civil Liberties Association when they say that we must be careful when we step into certain aspects.

But what I've seen when it comes to the appropriate measures at the appropriate time, with the right person, the interventions can be better for public safety and sometimes better for the individual.

When we target reforms at the right population, and we measure those reforms based on what's needed at the right time with the risk of that individual, I think we strike the right balance there. And we have an open court system, and if people feel as if we didn't or if it were the case that it wasn't applied correctly, that's how we figure out that balance.

I think what we see here is a measured approach to that where we're circling around individuals who are causing the most harm, which we hear are causing the most harm and line up the

[*Français*]

**La sénatrice Oudar :** Je suis heureuse de poursuivre la discussion sur la question de la mise en œuvre des programmes communautaires. Je salue les initiatives de la Colombie-Britannique, qui a été un chef de file dans le développement des programmes de surveillance de la mise en liberté sous caution et des mesures alternatives.

L'Association canadienne des libertés civiles a affirmé devant nous que la mise à l'écart du principe de retenue pourrait miner les dispositions réparatrices. Selon l'expérience de la Colombie-Britannique, dans quelle mesure les programmes communautaires de surveillance de la mise en liberté sous caution et les programmes de soutien culturels adaptés ont-ils été efficaces pour réduire la récidive?

Je voudrais que vous commentiez au sujet de cette affirmation de l'Association canadienne des libertés civiles avec laquelle vous n'êtes probablement pas d'accord. Est-ce que la mise à l'écart du principe de retenue pourrait miner l'efficacité du projet de loi C-14?

J'aimerais d'abord entendre Mme Sharma et ensuite M. Wiebe.

[*Traduction*]

**Mme Sharma :** Je vous remercie de votre question.

Je pense qu'il est essentiel, dans une démocratie où les citoyens jouissent de droits, de trouver le juste équilibre et de le maintenir en permanence; c'est pourquoi nous avons des mécanismes de freins et contrepoids, ainsi qu'un système judiciaire libre et indépendant capable de veiller à ce que les législateurs n'aillent pas trop loin quand ils cherchent à rétablir cet équilibre à mesure que la société évolue. Je comprends le point de vue de l'Association canadienne des libertés civiles lorsqu'elle affirme qu'il faut faire preuve de prudence quand on intervient pour changer certaines choses.

Cependant, d'après ce que j'ai pu constater, quand les mesures appropriées sont prises au bon moment et à l'égard de la bonne personne, les interventions peuvent être bénéfiques pour la sécurité publique et parfois pour la personne elle-même.

Je pense que, si nous ciblons les réformes sur la bonne population et que nous les évaluons en fonction des besoins au moment opportun, compte tenu du risque que présente l'individu, nous parvenons au juste équilibre. De plus, nous avons un système judiciaire ouvert et si les gens ont l'impression que cet équilibre n'a pas été atteint ou que les mesures n'ont pas été appliquées correctement, nous avons l'occasion de rétablir cet équilibre.

Je pense que ce que nous avons ici, c'est une approche mesurée qui consiste à cibler les individus qui causent le plus de tort — ceux dont on entend dire qu'ils causent le plus de tort —

appropriate measures for those individuals. I think that's an effective way for a criminal justice system to work.

**Mr. Wiebe:** Thanks, senator, for the important question.

Of course, we've talked about electronic monitoring and the advancements in technology. We brought that program back and enhanced it here in Manitoba. I think what you're talking about is a deeper kind of addressing those root causes.

In Manitoba we did a study, and when restorative justice is used, there was a 32% lower recidivism rate than otherwise. It speaks to our partnership with Indigenous communities.

I'll just mention that we also have a broader program called community mobilization that brings together a table of service providers and support systems around offenders to understand what those root causes are and what tools we have within our province?

Again, this speaks to our partnership that we're willing to take at all levels of government to address these issues in a truly holistic and deep manner.

**The Deputy Chair:** Thank you.

**Senator Dhillon:** Thank you, folks, for being here.

Good to see you, Minister Sharma.

I have a quick question. We've heard from witnesses from law enforcement. One of the things they've shared as recently as today — the Toronto Police Association and the National Police Federation — is that we have an antiquated police system across the country.

In all of the conversations that you've had as attorneys general at the national level, was that a conversation that's happened around modernizing police information and information-sharing across the country, both so that allows for police officers to make good decisions as they respond to these issues and also bring that information when a bail assessment is being made?

Can I start with you, Minister Sharma?

**Ms. Sharma:** Yes, thank you. Nice to see you, Senator Dhillon. I know you would have a lot of opinions on this topic with all your background, and I'm sure very good ones.

et à mettre en place les mesures appropriées pour ces individus. Je pense que c'est une manière efficace de faire fonctionner un système de justice criminelle.

**M. Wiebe :** Je vous remercie, madame la sénatrice, de cette question importante.

Bien sûr, nous avons parlé de la surveillance électronique et des progrès technologiques. Nous avons réintroduit ce programme et l'avons amélioré ici, au Manitoba. Je pense que ce dont vous parlez, c'est d'une approche plus en profondeur pour s'attaquer à ces causes profondes.

Au Manitoba, nous avons mené une étude qui a montré que le recours à la justice réparatrice permettait de réduire le taux de récidive de 32 % par rapport à d'autres méthodes. Cela témoigne de notre partenariat avec les communautés autochtones.

Je mentionnerai simplement que nous disposons également d'un programme plus large de mobilisation communautaire qui rassemble autour des délinquants un ensemble de prestataires de services et de systèmes de soutien afin de comprendre quelles sont ces causes profondes et de faire connaître les outils disponibles dans notre province.

Encore une fois, cela témoigne de notre volonté de nouer des partenariats avec tous les pouvoirs publics afin de traiter ces questions de manière véritablement holistique et approfondie.

**La vice-présidente :** Merci.

**Le sénateur Dhillon :** Je remercie tous les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Je suis heureux de vous voir, madame la ministre Sharma.

J'ai une brève question. Nous avons entendu des témoignages de représentants des forces de l'ordre. L'une des choses qu'ils ont soulignées encore aujourd'hui — notamment ceux de l'Association des policiers de Toronto et de la Fédération de la police nationale —, c'est que nous avons un système policier obsolète à l'échelle du pays.

Au cours de toutes les discussions que vous avez eues à l'échelle nationale en tant que procureurs généraux, a-t-il été question de moderniser les systèmes d'information policière et le partage d'informations à l'échelle du pays, à la fois pour permettre aux agents de police de prendre les bonnes décisions lorsqu'ils interviennent dans ces situations et pour permettre l'utilisation de ces informations au moment de l'évaluation du cautionnement?

Je commencerais par vous, madame Sharma.

**Mme Sharma :** Oui, merci. Je suis heureuse de vous voir, sénateur Dhillon. Je suis convaincue que, en raison de votre bagage, vous avez beaucoup d'idées sur ces questions, et de très bonnes, j'en suis certaine.

I will say, yes, it was a topic at the table. What I see from the prosecutors' side, and I hear from the policing side, everything's gotten more complicated out there. We look at an extortion file. There are international connections. There is technology.

Police need to investigate many things, and there are antiquated systems on how they can get at that data, how long they have to hold it, what they need to do to access that data and what rules are related to that. We haven't given police the tools to keep up with the speed of the crime they are investigating.

There was quite a bit of conversation about modernizing our systems. When someone gets a cellphone, one of the changes we asked for has to do with the number of times they need a renewed warrant to keep it. It takes a lot of resources and isn't in keeping with the reality of investigation. You're absolutely right, and there is a big conversation about that as well.

**Mr. Wiebe:** I would start by saying the foundation of our bail plan here in Manitoba is the National Police Federation's call to action on bail reform. I know senators heard from the National Police Federation just before us. I'm sure you heard their call for that national sharing of data and information.

We put specific investments in place back in 2023 that are starting to bear fruit. We have the Manitoba Criminal Intelligence Centre as a focal point of that investment, and they're collecting the type of data that will inform this conversation going forward.

I also want to focus, as Minister Sharma did, on the impact on local police. We know they need to have the right information in front of them to be effective. The Winnipeg Police Service, with our funding, stood up a 12-person unit that uses that data in a very real-time way. They literally have this in front of them, as they're going out and executing this work. We know that it has been built in-house, but we're willing to share that information because we know whatever impact it will have on the street will inform the larger conversation across the country. We're partners in this work and want to continue to have that information shared.

**The Deputy Chair:** In your opening remarks, Minister Wiebe, you referenced the "enhanced bail policies" your province has. If it's something that will take a lengthy period of time, maybe you could provide that in writing. Could you briefly describe some of the enhanced bail policies your province has in case it's something other provinces across the country may benefit from?

Je dirais que oui, ce sujet a été abordé. D'après ce que je constate du côté des procureurs, et ce que j'entends du côté des forces de police, tout est devenu plus compliqué sur le terrain. Prenons un dossier d'extorsion. Il y a des liens internationaux. Il y a la technologie.

La police doit enquêter sur de nombreux éléments, et les systèmes utilisés pour accéder à ces données, déterminer la durée de conservation, définir les procédures d'accès et respecter les règles applicables sont obsolètes. Nous n'avons pas donné aux policiers les outils nécessaires pour suivre le rythme de la criminalité sur laquelle ils enquêtent.

Il y a eu beaucoup de discussions sur la modernisation de nos systèmes. Par exemple, un des changements que nous avons demandés concerne le nombre de fois où un mandat doit être renouvelé pour conserver un téléphone cellulaire saisi. Cela mobilise beaucoup de ressources et ne correspond pas à la réalité des enquêtes. Vous avez tout à fait raison, et cela fait également l'objet de nombreuses discussions.

**M. Wiebe :** Je dirais tout d'abord que notre plan en matière de mise en liberté sous caution ici au Manitoba repose sur l'appel à l'action de la Fédération de la police nationale concernant la réforme de la mise en liberté sous caution. Je sais que les sénateurs ont entendu la Fédération de la police nationale juste avant nous. Je suis sûr que vous avez entendu leur appel en faveur du partage des données et des informations à l'échelle nationale.

Nous avons mis en place des investissements spécifiques dès 2023 qui commencent à porter leurs fruits. Le Centre manitobain de renseignements sur les activités criminelles est au cœur de cet investissement, et ses membres recueillent des données qui alimenteront les discussions à venir.

Je souhaite également mettre l'accent, comme l'a fait le ministre Sharma, sur l'impact sur les services de police locaux. Nous savons qu'ils ont besoin d'un accès aux bonnes informations pour être efficaces. Grâce à notre financement, le service de police de Winnipeg a mis sur pied une unité de 12 personnes qui utilise ces données en temps réel. Les agents ont littéralement ces données sous les yeux lorsqu'ils partent sur le terrain pour accomplir leur travail. Nous savons que ce système a été développé en interne, mais nous sommes disposés à partager ces informations, car nous savons que l'impact qu'elles auront sur le terrain alimentera la discussion à l'échelle nationale. Nous sommes partenaires dans ce travail et souhaitons continuer à partager ces informations.

**La vice-présidente :** Dans votre déclaration liminaire, monsieur le ministre Wiebe, vous avez parlé des politiques de mise en liberté sous caution renforcées dans votre province. Pourriez-vous décrire brièvement ce qui a été fait pour les renforcer, au cas où cela pourrait servir à d'autres provinces? S'il vous faudrait plus de temps pour répondre, vous pourriez peut-être nous fournir ces renseignements par écrit.

**Mr. Wiebe:** Sure, I'll be happy to share that. This was working with our Crown prosecutors, understanding their day-to-day and what they're dealing with, but really clarifying that, as Bill C-14 does, the tertiary grounds are so key to the importance of enhancing bail policies. It was working with our Crowns, ensuring they had the direction that they needed. Bill C-14 fits very closely with the work that we initiated here in that regard.

**The Deputy Chair:** If you could please provide us some of the specifics about the actual enhanced bail policies your province has, that would be helpful to receive in writing.

Minister Sharma, you wrote in your letter that Bill C-14 strengthens sentencing tools, but the sentencing part of Bill C-14 actually has less bite. There are some added factors and broad guidance, but the only clearly increased penalty relates to contempt of court. Do you believe that the federal government may have missed an opportunity to more directly increase consequences for violent repeat offenders to avoid overly lenient sentences and improve predictability? You also said harsher consequences are needed, so wouldn't that actually ensure that this could be achieved?

**Ms. Sharma:** Good question. When we came forward with our ideas about what was needed, we proposed many things. One of the things that we did talk about is what happens when an individual is repeatedly breaching something. Not only is justice important but also people's idea of justice, and that the justice system is working is important. I've heard from many people is that there is a class of people who will repeatedly breach orders or repeatedly breach court orders. If a court order is to be meaningful, it has to be respected. If individuals come before the system and repeatedly do not respect the court order, shouldn't the level of sentencing be commensurate with that and shouldn't the court consider that?

We didn't get as far as we might have wanted to when it came to that aspect of it in this bill, but we certainly had that discussion related to that with the federal government. This is our second time looking at bail and sentencing. It's my view that the Criminal Code is an evolving document, and the conversation needs to evolve. Maybe some of the tools that are in there now will help us with that challenge, but hopefully, there will be a continued conversation on how we address it.

**M. Wiebe :** Bien sûr, je serai ravi de vous en parler. Nous avons travaillé avec nos procureurs de la Couronne, en cherchant à comprendre leur quotidien et les dossiers auxquels ils sont confrontés, mais surtout en précisant, comme le fait le projet de loi C-14, que les motifs tertiaires sont essentiels pour renforcer les politiques en matière de mise en liberté sous caution. Nous avons collaboré avec nos procureurs de la Couronne pour nous assurer qu'ils disposaient des orientations dont ils avaient besoin. Le projet de loi C-14 s'inscrit parfaitement dans le cadre du travail que nous avons entrepris ici à cet égard.

**La vice-présidente :** Si vous pouviez nous fournir par écrit des détails sur le renforcement des politiques de mise en liberté sous caution dans votre province, cela nous serait très utile.

Madame la ministre Sharma, vous avez écrit dans votre lettre que le projet de loi C-14 renforce les outils de détermination de la peine, mais que la partie du projet de loi C-14 consacrée à la détermination de la peine est en réalité moins ferme. Il y a quelques éléments supplémentaires et des orientations générales, mais la seule peine clairement alourdie concerne l'outrage au tribunal. Pensez-vous que le gouvernement fédéral a peut-être manqué une occasion d'alourdir plus directement les conséquences pour les récidivistes violents afin d'éviter des peines trop clémentes et d'améliorer la prévisibilité? Vous avez également déclaré que des conséquences plus sévères étaient nécessaires; cela ne permettrait-il pas justement d'y parvenir?

**Mme Sharma :** Bonne question. Lorsque nous avons présenté nos idées sur ce qui était nécessaire, nous avons proposé de nombreuses mesures. L'une des choses dont nous avons discuté concerne ce qui se passe lorsqu'une personne contrevient à plusieurs reprises à ses conditions. La justice est importante, mais la perception qu'ont les gens de la justice l'est tout autant, et il est essentiel que le système judiciaire fonctionne. On m'a dit à plusieurs reprises que certaines personnes enfreignent de manière répétée les ordonnances ou les décisions des tribunaux. Pour qu'une décision de justice ait un sens, elle doit être respectée. Si des individus comparaissent devant les tribunaux et enfreignent de manière répétée les décisions de justice, le niveau de la peine ne devrait-il pas être proportionnel à cela et le tribunal ne devrait-il pas en tenir compte?

Le projet de loi n'est pas allé aussi loin que nous l'aurions souhaité sur ce point, mais nous avons certainement eu des discussions à ce sujet avec le gouvernement fédéral. C'est la deuxième fois que nous nous penchons sur la question de la mise en liberté sous caution et de la détermination de la peine. Je considère que le Code criminel est un document en constante évolution, et que le débat doit lui aussi évoluer. Peut-être que certains des outils qui y figurent actuellement nous aideront à relever ce défi, mais j'espère que les discussions se poursuivront sur les moyens pour y parvenir.

Sentencing will not solve everything, but we were concerned about the people who are continually breaching and how sentencing should be looked at. The court should be directed to look at sentencing differently in those circumstances, and we had a range of suggestions related to that. They didn't make it into this version, but maybe they will in another one.

**The Deputy Chair:** Thank you very much.

**Senator Dalphond:** Thank you very much, ministers, for taking the time out of your busy schedules to appear before us today. I appreciate the initiatives that have been taken in both provinces for bail enforcement and also for repeat offenders, special units and all of that, especially in Manitoba.

I understand, minister, you will provide the committee with some data. It is a new initiative, but I'm sure you are gathering data on a daily basis.

My question is for Mr. Dalrymple. I remember a few groups appeared here and said if we keep people in bail, we know that many charges will be stayed or withdrawn by the Crown, so we're keeping innocents in jail. Could you explain the main cause of stayed proceedings? Is that related to the time in the *Jordan* principle and the withdrawal cases? So it's not an acquittal. It's the proceedings are withdrawn or stayed.

Those files that go to trial, according to Statistics Canada, 50% and more will find a guilty plea, 7% will be acquitted and the rest are stayed or withdrawn.

**Mr. Dalrymple:** Thank you for your great question. There are a lot of reasons why a file might be stayed by a prosecutor. There are prosecutors who stay files, there are judicial stays, and in other jurisdictions outside of British Columbia, for example, in Ontario, they withdraw charges. There is a host of reasons why we might stay or withdraw charges.

Our charge approval standard is there must be a substantial likelihood of conviction based on the evidence, and it must be in the public interest. It is an ongoing charge approval standard. At every stage and time that file comes before the court, we have to review it in light of that charge approval standard. Sometimes evidence might pass. For example, a witness may say they no longer want to testify.

La détermination de la peine ne résoudra pas tout, mais nous étions préoccupés par les personnes qui enfreignent continuellement leurs conditions et par la manière dont la détermination de la peine devrait être envisagée. Le tribunal devrait être invité à aborder la détermination de la peine différemment dans ces circonstances, et nous avons toute une série de suggestions à ce sujet. Elles n'ont pas été intégrées dans cette version du projet de loi, mais peut-être le seront-elles dans une autre.

**La vice-présidente :** Merci beaucoup.

**Le sénateur Dalphond :** Je remercie les deux ministres d'avoir pris le temps, malgré leur horaire chargé, de venir témoigner aujourd'hui. J'apprécie les initiatives prises dans les deux provinces en ce qui concerne l'exécution des conditions de mise en liberté sous caution, ainsi que les récidivistes, les unités spécialisées et tout ce qui s'y rapporte, en particulier au Manitoba.

Je crois comprendre, monsieur le ministre, que vous communiquerez certaines données au comité. Il s'agit d'une nouvelle initiative, mais je suis sûr que vous recueillez des données quotidiennement.

Ma question s'adresse à Me Dalrymple. Je me souviens que quelques groupes sont venus ici et ont dit que, quand nous maintenons des gens en liberté sous caution, la Couronne va souvent suspendre ou retirer des accusations, ce qui fait qu'on garde des innocents en prison. Pourriez-vous expliquer la principale cause de suspension des procédures? Y a-t-il un lien avec le délai prévu par le principe *Jordan* et les cas de retrait d'accusation? Ce n'est donc pas un acquittement. Il s'agit d'un retrait ou d'un sursis des poursuites.

Selon Statistique Canada, parmi les dossiers qui vont en procès, 50 % ou plus aboutissent à un plaidoyer de culpabilité, 7 % à un acquittement et le reste à un sursis ou à un retrait.

**Me Dalrymple :** Je vous remercie de votre excellente question. Un procureur peut suspendre un dossier pour bien des raisons. Il y a des procureurs qui suspendent des dossiers, il y a des arrêts de procédure, et dans d'autres administrations, ailleurs qu'en Colombie-Britannique, par exemple en Ontario, les accusations sont retirées. Des accusations peuvent être suspendues ou retirées pour une foule de raisons.

Pour que les accusations soient approuvées, il faut qu'il y ait une probabilité de condamnation marquée, fondée sur la preuve, et que la poursuite serve l'intérêt public. C'est une norme permanente d'approbation des accusations. À chaque étape et chaque fois qu'un dossier est présenté au tribunal, nous devons l'examiner en fonction de cette norme. Parfois, un élément de preuve peut être suffisant. Par exemple, un témoin peut dire qu'il ne souhaite plus témoigner.

One example would be intimate partner violence. We would argue it is very important to ensure we have the infrastructure — the prosecutor, the people, the courts — to get those files to a trial judge as soon as possible. Why? Because often we find that complainants or victims of intimate partner violence will recant, or they may decide not to cooperate with the process. We want to be trauma-informed but, at the same time, hold the offender accountable. That's just one example.

Sometimes evidence is lost; sometimes there are delays. Other jurisdictions, particularly Ontario, face a significant *Jordan* issue: 11(b) issues with delay. If we don't bring a matter to court before the 18 months or 30 months in a Supreme Court, then we're in a de facto breach of their constitutional rights. There are a host of reasons why something might be stayed.

**Senator Dalphond:** At the time of bail in the current system for repeat offenders, there is no real reverse onus. In some cases, yes, but in most cases, there is none — but do you expect this reverse onus will change the reality in the courtroom?

**Mr. Dalrymple:** That's a great question. Having done quite a lot of bail, I can tell you in some cases it may; in other cases, I don't think so. Ultimately, when an individual comes before the court and they are perhaps breaching bail or these new amendments or, for example, a conditional sentence order, the Crown will tell the court this person is in a reverse onus. The judge ultimately gets to make the decision whether the person is released. They will hear the submissions of the accused, and if the accused has a reasonable excuse, explanation or there are extenuating circumstances, that person might be released, even if they are in a reverse-onus position.

We have to be careful about the reverse onus. If you make too many offences reverse onus position, you have the effect of watering down certain aspects of the Criminal Code and certain offences.

Practically speaking, do I think that it is going to have a significant impact? No. When an accused puts forward a plan of release or an excuse, if you have prosecutors who have the time to vet that plan or to do the research to figure out if the excuse they are offering is actually the truth, call around and get all of that information, it is difficult to hold someone accountable. That is why we talk about time and resources to have the effect that our legislators want.

Dans le cas de la violence entre partenaires intimes, par exemple, nous estimons qu'il est très important de nous assurer que tout le nécessaire est en place — le procureur, les gens, les tribunaux — pour renvoyer les dossiers à un juge de première instance le plus tôt possible. Pourquoi? Parce que nous constatons souvent que les plaignants ou les victimes de violence entre partenaires intimes se rétractent ou décident de ne pas coopérer. Nous voulons tenir compte des traumatismes, mais en même temps, nous voulons tenir les délinquants responsables de leurs actes. Ce n'est qu'un exemple.

Parfois, un élément de preuve est perdu. Parfois, il y a des retards. Dans d'autres administrations, en particulier en Ontario, il y a un problème important de retards judiciaires au sens de la disposition 11b), dans le contexte de l'arrêt *Jordan*. Si une affaire n'est pas soumise à un tribunal dans les 18 mois, ou 30 mois devant une cour suprême, il y a violation des droits constitutionnels. Il y a une foule de raisons pour lesquelles une affaire peut être suspendue.

**Le sénateur Dalphond :** Au moment de la mise en liberté sous caution, dans le système actuel, il n'y a pas vraiment d'inversion du fardeau de la preuve pour les récidivistes. Dans certains cas, oui, mais dans la plupart des cas, il n'y en a pas. Pensez-vous que l'inversion du fardeau change la réalité dans la salle d'audience?

**Me Dalrymple :** C'est une excellente question. Ayant participé à de nombreuses audiences de mise en liberté sous caution, je peux vous dire que c'est possible, dans certains cas, mais dans d'autres cas, je ne pense pas que ce soit possible. En fin de compte, quand une personne se présente devant le tribunal et qu'elle a enfreint les conditions de sa mise en liberté sous caution, ou ces nouveaux amendements, ou par exemple, une ordonnance de sursis, la Couronne dira au tribunal que cette personne fait l'objet d'une inversion du fardeau de la preuve. En définitive, c'est le juge qui décide si la personne est libérée. Il entendra les arguments de l'accusé, et si ce dernier a une excuse raisonnable ou une bonne explication, ou s'il y a des circonstances atténuantes, il pourrait être libéré, même si le fardeau de la preuve lui revient.

Nous devons faire attention à l'inversion du fardeau de la preuve. Si on inverse le fardeau pour un trop grand nombre d'infractions, on pourrait affaiblir certains aspects du Code criminel et certaines infractions.

D'un point de vue pratique, je ne pense pas que les effets seront importants, non. Si l'accusé présente un plan de mise en liberté ou une excuse et qu'on a des procureurs qui ont le temps d'examiner son plan ou de faire des recherches pour déterminer si son excuse est justifiée et de faire des appels pour obtenir toutes les informations nécessaires, il est difficile de tenir quelqu'un responsable. C'est pourquoi nous disons qu'il faut du temps et des ressources pour obtenir l'effet souhaité par nos législateurs.

**Senator Dalphond:** Thank you.

**The Deputy Chair:** Once again, I want to sincerely thank our witnesses for taking the time to appear before us today to share their expertise. If you want to provide any additional comments, either to answer questions or to provide additional commentary to support our committee's study of this bill, please submit that in writing to the clerk of our committee as soon as possible. As I have said, we are going to clause-by-clause consideration of this bill next week, so as soon as possible would be great.

Thank you, senators, for your engagement with and participation in the study of this bill. To remind you, we will see you next week for clause-by-clause consideration of Bill C-14.

(The committee adjourned.)

**Le sénateur Dalphond :** Merci.

**La vice-présidente :** Encore une fois, je tiens à remercier sincèrement nos témoins d'avoir pris le temps de comparaître devant nous aujourd'hui pour nous faire part de leur expertise. Si vous souhaitez formuler d'autres commentaires, que ce soit en réponse à des questions ou pour appuyer l'étude de ce projet de loi par notre comité, veuillez les soumettre par écrit au greffier de notre comité dès que possible. Comme je l'ai dit, nous allons procéder à l'étude article par article du projet de loi la semaine prochaine, alors le plus tôt possible serait le mieux.

Merci, mesdames et messieurs les sénateurs, de votre engagement et de votre participation à l'étude de ce projet de loi. Je vous rappelle que nous nous reverrons la semaine prochaine pour l'étude article par article du projet de loi C-14.

(La séance est levée.)

---